

Plan Climat Air Énergie

Territorial de la Communauté de communes du Civraisien en Poitou



RECUEIL DES FICHES ACTIONS



SOMMAIRE

0

**ANIMATION, GOUVERNANCE ET
COMMUNICATION**

1

**VIVRE ET TRAVAILLER DANS DES BATIMENTS SAINS ET
ECONOMES**

2

**UTILISER NOS RESSOURCES RENOUVELABLES POUR
PRODUIRE ET CONSOMMER LOCALEMENT NOTRE
ENERGIE**

3

**SE DEPLACER PLUS SOBREMENT SUR NOTRE
TERRITOIRE**

4

**GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES
NATURELLES SUR NOTRE TERRITOIRE**

5

VERS UN TERRITOIRE ZERO-DECHET

Remarque : Les fiches actions suivantes apparaissent dans l'ordre de priorisation de mise en œuvre décidée par les membres du comité de pilotage



0 ANIMATION, GOUVERNANCE ET COMMUNICATION

Fiche d'action n°0.1

Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments
dst@civraisienpoitou.fr

Modalités	Description	
Nom de l'action	Gouvernance, suivi et évaluation du PCAET	
Pilote de l'action & secteurs associés	Communauté de Communes ☐ Résidentiel ☐ Tertiaire ☐ Transport ☐ Agriculture ☐ Déchet ☐ Industrie ☐ Énergie	
Cette action est	☒ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☐ Déjà engagée	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité) X	
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O) X	
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM) X	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium) X	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs	SEV, communes, porteurs d'action du PCAET	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	Gouvernance - Déterminer la modalité de coordination du Plan Climat sur le territoire (le SEV coordonne la démarche à l'échelon départemental) - Pérenniser et adapter le groupe-projet PCAET et les instances de pilotage mises en place pour favoriser la transversalité et la mobilisation nécessaire à la politique climat-air-énergie du territoire - Fixer un calendrier avec des réunions de suivi du Comité Technique et du Comité de Pilotage sur toute la durée du Plan Climat et systématiser les échéances de rencontre et de consultation du COTEC PCAET - Développer des modalités de travail spécifiques avec les Directions ressource (Ressources Humaines, Finances...) autour du plan d'action climat énergie - Définir et mettre en œuvre l'articulation entre la démarche PLU, la démarche PCAET et les démarches du territoire - Développer l'acculturation thématique des élus et des services aux enjeux du PCAET (organisation de temps de formation, mise à disposition des élus et agents des informations relatives à la mise en œuvre PCAET) - Travailler avec chaque service à la cohérence des politiques au regard des enjeux climatiques et favoriser la transversalité Suivi et évaluation - Créer un comité de suivi regroupant tous les partenaires identifiés dans le PCAET, y compris les élus des structures identifiées (en lien avec le COTEC du PCAET) - Mettre en place un dispositif de suivi annuel de la mise en œuvre du PCAET : - Choix des indicateurs de suivi, - Construction du plan de mobilisation des acteurs et services dans le suivi du programme - Processus de restitution à destination des élus et de la direction générale, des acteurs du territoire - Après chaque évaluation annuel, redéfinir les objectifs chiffrés des actions selon l'état d'avancement et les premiers résultats obtenus (voir les nouvelles ambitions politiques ou réglementaires possibles) → Confirmer l'évaluation annuelle - Pérenniser la dynamique énergie climat à l'aide d'ateliers d'animation et de mobilisation de nouveaux acteurs	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
- Nombre d'acteurs accompagnés dans la réalisation des actions - Nombre de formation dispensées au services et élus - Structuration de la politique climat du territoire dans le temps - Transversalité des politiques du territoire	Atteindre les objectifs affichés lors du dépôt du PCAET	Fiche 0.2: Assurer la communication de la démarche PCAET
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an	Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	
0,3 ETP (avec le soutien du chargé de mission PCAET du SEV)		

Fiche d'action n°0.2

Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments
dst@civraisienpoitou.fr

Modalités	Description	
Nom de l'action	Assurer la communication et la mobilisation autour de la démarche PCAET	
Pilote de l'action & secteurs associés	Communauté de Communes ☐ Résidentiel ☐ Tertiaire ☐ Transport ☐ Agriculture ☐ Déchet ☐ Industrie ☐ Énergie	
Cette action est	☒ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☐ Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2.5, PM10, COVNM)	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs	Communes, porteurs d'action du PCAET	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	Elaborer un plan de communication PCAET visant à : informer et sensibiliser les habitants, et valoriser l'exemplarité de la collectivité et les actions réalisés par les pilotes des fiches actions - Relation presse : organiser des points presse réguliers afin de mettre en avant chaque nouvelle action menée - Publications : faire paraître régulièrement des articles ou des dossiers dans les supports d'information de la collectivité et des communes - Communication numérique : créer une page dédiée au PCAET et relayer les actualités sur les réseaux sociaux - Identité graphique : développer une identité propre au PCAET - Communication interne : prévoir des temps de présentation du PCAET auprès des agents et relayer des actualités, proposition de formations, ... via la lettre interne - Relayer l'information auprès des communes - Evènements locaux: participer à des évènements ponctuels (forums, foires, conférences, débats, réunions publiques, marché, expositions...) pour y présenter le PCAET et les actions dédiées	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
- Nombre d'actions réalisées - Nombre d'acteurs réellement engagés dans la démarche - Retombée du plan de communication	S'assurer que l'ensemble des élus, techniciens et un maximum de la population locale soient au courant de l'existence du PCAET et des actions réalisés, en cours ou à venir	Fiche 0.1: Gouvernance, suivi et évaluation du PCAET
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an		Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)
Recrutement d'un animateur de PCAET (à déterminer par le territoire) Service communication		Budget du service communication

Fiche action n°0.3

Modalités	Description			
Nom de l'action	Animation des relations et partenariats avec les acteurs locaux, départementaux et régionaux.			
Pilote de l'action & secteurs associés	Syndicat Energies Vienne		Résidentiel ——— Tertiaire ——— Transport ——— Agriculture Déchet ——— Industrie Énergie	
Cette action est	Nouvelle	En cours d'élaboration	Déjà engagée	Cocher si impacts existants
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)			x
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)			x
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)			x
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire			
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2.5, PM10, COVNM)			x
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)			
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)			x
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	Syndicat Énergies Vienne et ses entreprises (SOREGIES, SRD, SERGIES, BOUTINEAU, ALTERNA, etc.) Université de Poitiers, CAPEB, Pôle des éco-industries, FFB, l'Agence des territoires de la Vienne (CAUE), CRER, Odéys, Département de la Vienne, Soliha, Conseillers en énergies partagées			
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	Les enjeux complexes et systémiques que soulèvent la transition énergétique et écologique nécessitent des adaptations et de nombreuses compétences. De ce constat plusieurs conventions de partenariat ont été signées avec différents acteurs sur des problématiques diverses. Faire vivre ces rapprochements et en développer de nouveaux est l'objet de cette fiche-action. Les conventions signées sont les suivantes : ❖ Centre Régional des Énergies Renouvelables (CRER) : « <i>Études d'opportunités photovoltaïques, chaleur renouvelable et remplacement du fioul dans les modes de chauffage.</i> » ❖ Odéys, cluster construction et aménagement durable : « <i>Plateforme de conseils et sensibilisation des citoyens – Rénover facile.</i> » ❖ Pôle éco-industries : « <i>Détection & accompagnement des projets territoriaux innovants.</i> » ❖ Soliha et Conseils en Énergies Partagées : « <i>Réalisation d'audits énergétiques, enquêtes et détection des projets.</i> » La mise en œuvre effective de ces conventions pourra être évaluée selon les modalités suivantes : • Convention CRER : nombre de projets (étudiés/réalisés) PV, chaleur renouvelable, remplacement du fioul ; • Convention Odéys : taux de communes mettant à disposition la plateforme « Rénover facile » et suivi de la fréquentation, voir de la transformation en travaux ; • Convention « Pôles des éco-industries » : nombre de projets d'économie circulaire (notamment sur la thématique « déchet » sur le territoire, autoconsommation collective / industrielle, stockage d'énergie, etc.) ; • Convention « Soliha et CEP » : nombre de bâtiments audités et taux de transformation en travaux (et notamment sur les territoires où le Syndicat n'est pas l'AODE mais qui sont accompagnés par les CEP et Soliha) ; Points de vigilance relatifs à l'environnement : • Les EnR sans source de combustion sont à favoriser pour ne pas dégrader la qualité de l'air • Pour la géothermie : intégrer le risque Radon et limiter la consommation d'espace ; • Pour les installations solaires en toiture : en priorité sur le bâti existant, pas d'artificialisation des sols, et une attention aux risques liés aux toitures en fibrociment ; • Pour l'hydraulique : intégrer la trame verte et bleue car les ouvrages hydrauliques empêchent les continuités et prendre en compte la baisse de la ressource en eau avec le changement climatique qui diminue le potentiel hydroélectrique ; • Pour la méthanisation : intégrer les objectifs de réduction des déchets (limiter les quantités collectées, limiter le transport, favoriser le réemploi...), évaluer le gisement utilisable en méthanisation actuel et futur en limitant les CIVE et en intégrant les objectifs de modification des pratiques agricoles, qui réduisent le potentiel méthanisable et intégrer la gestion des odeurs de digestats et le pollution de l'eau (boues), ainsi que le risque fuites de gaz ; • Pour le bois-énergie : à adapter selon la ressource du territoire, risque de déstabilisation de la filière bois d'œuvre et dégradation de la qualité de l'air			
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions		
• Taux de réalisation de travaux EnR (convention CRER) ; • Taux de mise à disposition, fréquentation et travaux de la plateforme « Rénover facile » ; (convention Odéys) • Nombre de projets innovants émergents (convention pôle des « éco-industries ») • Nombre d'audits énergétiques réalisés et taux de transformation en travaux de rénovation	Convention CRER : selon sollicitation des communes et EPCI ; Convention Odéys : 100% de mise en ligne sur les sites internet des communes et EPCI de la plateforme « Rénover facile » ; Convention : « Pôle des éco-industrie » : non défini Convention « Soliha et CEP » : maximiser le taux de transformation en travaux de rénovation énergétique (100%) ;			
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an		Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)		



1 VIVRE ET TRAVAILLER DANS DES BATIMENTS SAINS ET ECONOMES

Fiche d'action n°1.1.1

**Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments**
France Rénov' - Soliha Vienne 05 49 61 61 91
francerenov.vienne@soliha.fr

Modalités	Description	
Nom de l'action	Mettre en place un plan de communication pour France Rénov'	
Pilote de l'action & secteurs associés	France Rénov' – Soliha86 ☒ Résidentiel ☐ Tertiaire ☐ Transport ☐ Agriculture ☐ Déchet ☐ Industrie ☐ Énergie	
Cette action est	☐ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☒ Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité) x	
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O) x	
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium) x	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs,, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	Communauté de communes, communes (mairies), entreprises	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	- Répondre de nouveau à l'appel à projet de la région « Plateforme de la rénovation énergétique » avec la CCVG pour la plateforme « Sud Vienne », renouveler le partenariat avec le prestataire (SoliHa) pour les années à venir - Remise d'un kit de communication à chaque commune lors d'un conseil communautaire - Distribution d'un totem d'information dans chaque mairie avec planning des permanences + renseignement de la base de données pour améliorer la communication autour de France Rénov' (coordonnées, réseaux sociaux, élus référents, parutions bulletins...) Vigilance : Inclure l'information, la ventilation, la qualité de l'air intérieur, les avantages des EnR sans source de combustion (qualité de l'air intérieur et extérieur, émissions de carbone) et favoriser leur développement, l'usage des matériaux biosourcés par rapport au non renouvelables	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
- Nombre de totems déposés - Nombres de paquets de flyers laissé en mairie - Nombre de contacts en permanence (téléphone et présentiel = chiffres de suivi de Soliha)		
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an	Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	
1 ETP mis à disposition par SOLIHA (mutualisé avec Vienne et Gartempe)	Région NOUVELLE AQUITAINE correspondant à 1 ETP pour 50 000 habitants	

Fiche d'action n°1.1.2

**Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments**
dst@civraisienpoitou.fr

Modalités	Description	
Nom de l'action	Structurer une filière territoriale des entreprises du bâtiment et les référencer	
Pilote de l'action & secteurs associés	CCCCP ☒ Résidentiel ☒ Tertiaire ☐ Transport ☐ Agriculture ☐ Déchet ☒ Industrie ☒ Énergie	
Cette action est	☒ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☐ Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité) X	
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité) X	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	France Renov', Soliha, CAPEB, FFB, SEV, Ademe, Anah, CESV, ADIL	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	1. Organisation de temps de concertation entre tous les artisans/ déontologie, incluant tous les corps de métiers du bâtiment 2. Organisation d'un forum de l'habitat (sensibilisation aux enjeux qualité de l'air extérieur et intérieur : utilisation de préférence d'EnR sans source de combustion pour le chauffage, risque radon...) 3. Création d'un annuaire (soutien financier Soliha, région) : répertoirer toutes les entreprises ayant une véritable expertise/qualification, sans négliger les petites entreprises. Trouver les critères qui permettent d'intégrer les artisans dans cet annuaire (RGE et QualiBat) 4. Lutter contre le démarchage commercial 5. Evaluation des résultats du travail effectué Vigilance : Inclure des formations sur l'adaptation des bâtiments aux changements climatiques, la ventilation, la qualité de l'air intérieur, les avantages des EnR sans source de combustion (qualité de l'air intérieur et extérieur, émissions de carbone), l'usage des matériaux biosourcés par rapport au non renouvelables, le patrimoine architectural	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
- Niveau de fréquentation du forum - Nombre de projets	- Réaliser une session de formation par trimestre chaque année - Permettre la formation de 200 artisans sur 6 ans - Réduire la consommation du résidentiel de 5% - Hypothèse : 100 rénovations de particuliers par an pendant 5 ans avec 60% de réduction des consommations des bâtiments rénovés	
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an	Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	
0,5 ETP (temps dédié par les services)	10 000€	

Fiche d'action n°1.1.3

**Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments**
Soliha Vienne 05 49 61 61 86
contact@solihha.fr

Modalités	Description																
Nom de l'action	Proposer des formations à l'auto-rénovation performante (particuliers non éligibles Anah)																
Pilote de l'action & secteurs associés	France Rénov– Soliha 86, EPCI ☒ Résidentiel ☐ Tertiaire ☐ Transport ☐ Agriculture ☐ Déchet ☐ Industrie ☒ Énergie																
Cette action est	☒ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☐ Déjà engagée																
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>Cocher si impacts existants</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)</td><td>x</td></tr> <tr> <td>Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)</td><td></td></tr> <tr> <td>Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)</td><td>x</td></tr> <tr> <td>Amélioration de la séquestration carbone du territoire</td><td></td></tr> <tr> <td>Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)</td><td></td></tr> <tr> <td>Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)</td><td>x</td></tr> <tr> <td>Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz, voir fissile (uranium))</td><td>x</td></tr> </tbody> </table>		Cocher si impacts existants	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	x	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)		Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	x	Amélioration de la séquestration carbone du territoire		Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)		Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	x	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz, voir fissile (uranium))	x
	Cocher si impacts existants																
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	x																
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)																	
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	x																
Amélioration de la séquestration carbone du territoire																	
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)																	
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	x																
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz, voir fissile (uranium))	x																
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs,, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	propriétaires occupants/bailleurs, entreprises et interprofession (ODEYS, CAPEB, FFB, asso locale)																
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	- Repérer un chantier de rénovation possible (partenariat avec une entreprise, un particulier) - Organiser un atelier de formation : recrutement d'un entrepreneur-formateur, communication large vers les propriétaires « auto-rénovateurs », organisation matérielle de la formation (durée de la formation : 0,5 à 1 journée) - Communication en aval (presse, collectivités) - Suivi, évaluation des chantiers des particuliers ayant participé (surfaces isolées, matériaux utilisés, qualité de la mise en œuvre, suivi énergétique, élément de connaissance/travaux mis en œuvre grâce à la formation notamment) Vigilance : Inclure des formations sur l'adaptation des bâtiments aux changements climatiques, la ventilation, la qualité de l'air intérieur, les avantages des EnR sans source de combustion (qualité de l'air intérieur et extérieur, émissions de carbone), l'usage des matériaux biosourcés par rapport au non renouvelables																
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions															
- Nombre d'actions organisées - Nombre de kWh économisés suite au chantier (chantier de formation + chantiers en auto-rénovation)	1 action/an/territoire	- Fiche France Rénov' « valorisation de chantiers exemplaires » pour le chantier de formation « Sensibilisation à la MDE »															
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an	Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)																
0,2 ETP / an / territoire																	

Fiche d'action n°1.2.1

**Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments**
Conseil en Energie Partagé – Soliha Vienne
cep.vienne@soliha.fr (05 49 61 61 95)

Modalités	Description																
Nom de l'action	Adhérer au CRER pour maîtriser la demande en énergie des collectivités																
Pilote de l'action & secteurs associés	EPCI, CRER ☐ Résidentiel ☒ Tertiaire ☐ Transport ☐ Agriculture ☐ Déchet ☐ Industrie ☒ Énergie																
Cette action est	☐ Nouvelle ☒ En cours d'élaboration ☐ Déjà engagée																
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>Cocher si impacts existants</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)</td><td>x</td></tr> <tr> <td>Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)</td><td>x</td></tr> <tr> <td>Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)</td><td>x</td></tr> <tr> <td>Amélioration de la séquestration carbone du territoire</td><td></td></tr> <tr> <td>Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)</td><td>x</td></tr> <tr> <td>Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)</td><td></td></tr> <tr> <td>Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUI) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)</td><td>x</td></tr> </tbody> </table>		Cocher si impacts existants	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	x	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	x	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	x	Amélioration de la séquestration carbone du territoire		Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	x	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)		Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUI) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	x
	Cocher si impacts existants																
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	x																
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	x																
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	x																
Amélioration de la séquestration carbone du territoire																	
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	x																
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)																	
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUI) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	x																
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs,, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	ADEME																
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	Le CRER (centre régional des ENR) intervient et accompagne les EPCI - Bilan et suivi énergétique du patrimoine des communes (patrimoine bâti et éclairage public) - Conseil auprès des élus sur le potentiel d'économie d'énergie, établissement de plans d'actions, inclure l'information sur la ventilation, la qualité de l'air intérieur, le risque lié au Radon - Accompagnement des élus lors de travaux de rénovation (isolation, optimisation des systèmes de chauffage, mise en place de systèmes d'énergies renouvelables, qualité de l'air intérieur notamment, usage de matériaux biosourcés locaux), - Conseil pour la mobilisation des fonds publics - Sensibilisation et formation auprès des élus/techniciens à la maîtrise de l'énergie, à la rénovation performante (bâti ancien, bâti récent, projets de construction/extension, énergies renouvelables et réseaux de chauffage, isolation, ventilation, qualité de l'air intérieur, risque Radon, les bénéfices sur la santé, l'adaptation aux changements climatiques) - Animation et communication (concitoyens, entreprises)																
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions															
- Economies d'énergie réalisés pour les communes, - Economies d'énergie réalisés à l'échelle du territoire	Baisse de 15% des consommations d'énergie des communes	Fiche France Rénov' – Soliha : actions de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie.															
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an	Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)																
1 ETP pour 50 000 habitants	ADEME, EPCI, Région Nouvelle-Aquitaine, CG86																

Fiche d'action n°1.2.2

Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments)

Modalités	Description	
Nom de l'action	Etre exemplaire sur la rénovation de bâti ancien du parc public	
Pilote de l'action & secteurs associés	EPCI – Energie Vienne (appel à projet Sequoia) ☐ Résidentiel ☒ Tertiaire ☐ Transport ☐ Agriculture ☐ Déchet ☐ Industrie ☒ Énergie	
Cette action est	☒ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☐ Déjà engagée	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité) x	
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité) x	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O) x	
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels) x	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium) x	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	ADEME, ODEYS, entreprises et interprofession, commune concernée, Syndicat Energie Vienne	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	- Contractualisation pour l'embauche d'un économe de flux (AAP Sequoia) mutualisé sur le Sud Vienne - Identification du potentiel de rénovation, recherche de bâtiments / communes ou EPCI candidates possibles pour ce type de rénovation - Communication, actions de sensibilisation autour du projet et des solutions de rénovation possibles/envisagées et adaptées aux spécificités du bâti ancien traditionnel; intégrer des objectifs (ex: BBC, énergie positive, de réduction des consommations...) et d'adaptation au changement climatique; informer sur la qualité de l'air, la ventilation, le risque Radon, les nuisances de chantier - Accompagnement dans la réalisation du projet - Formation des techniciens de maintenance, des usagers du bâtiment (y compris sur la qualité de l'air intérieur, la ventilation...) - Suivi des objectifs	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
- Nombre d'actions de sensibilisation engagées - Nombre de participants - Nb kWh économisés - Emissions de CO2 évitées - Nombre de bâti rénové	1 chantier par an	Fiche « maîtrise de la demande en énergie pour les collectivités »
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an	Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	
Si mission CEP : peut être intégré aux actions de sensibilisation Sinon : peut faire l'objet d'une mission d'AMO spécifique (0,2 ETP/an/territoire)		

Fiche action n°1.2.3

Référents au Syndicat Energies Vienne
thomas.caillaud@energies-vienne.fr

Modalités	Description			
Nom de l'action	Animer et mettre en œuvre le plan d'action de la Commission « Excellence Environnementale »			
Pilote de l'action & secteurs associés	Syndicat Energies Vienne		Résidentiel — Tertiaire — Transport — Agriculture Déchet — Industrie — Énergie	
Cette action est	Nouvelle	En-cours d'élaboration	Déjà engagée	Cocher si impacts existants
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)			x
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)			x
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)			x
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire			
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)			x
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)			
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)			x
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs., <i>(ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)</i>	Syndicat Énergies Vienne et ses entreprises (SOREGIES, SRD, SERGIES, BOUTINEAU, ALTERNA, etc.)			
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action <i>(tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)</i>	La Commission Excellence Environnementale est pilotée par les élu.e.s des collectivités territoriales adhérentes au Syndicat Énergies Vienne (252 communes et 7 EPCI du département de la Vienne). L'objectif de cette commission est de fixer des orientations d'un projet de territoire global aux services et répondant aux attentes des territoires.			
	Les 6 principaux sujets fixés ont été : ❖ La rénovation, de préférence avec des matériaux biosourcés et locaux, des bâtiments communaux et communautaires et l'amélioration de leur performance énergétique. ❖ Le remplacement des chaufferies vétustes et/ou énergivores, notamment celles fonctionnant au fioul , de préférence avec des EnR sans source de combustion. ❖ L'amélioration des performances énergétiques du parc éclairage public (réduction du nombre de point lumineux > réduction du temps d'éclairage > modernisation des installations > gradation) ; ❖ L'installation de panneaux photovoltaïques sur toitures et en ombrières. ❖ L'accompagnement lors des projets de construction pour réaliser des bâtiments à énergie positive (BEPOS) en cohérence avec le PLUi de l'EPCI concerné (1) et favorisant la non artificialisation de nouvelle zone par la réhabilitation du foncier déjà urbanisé ; ❖ Le développement de la mobilité électrique (aide à l'acquisition de véhicules, installations de bornes de recharge électriques / BioGNV, etc.). Ces ambitions se traduisant par un accompagnement technique, financier et administratif des projets émergeants au sein des collectivités. Les aides financières proposées s'ajoutent au rachat bonifié des certificats d'économie d'énergie et sont les suivantes : • de 2000 à 5000 € pour les installations photovoltaïques selon leurs puissances (9 – 100 kWc). • De 2000 € pour la mise en place d'une chaudière gaz (2) Haute Performance Énergétique » • De 4000 € pour la mise en place d'une pompe à chaleur ou d'une chaudière bois Flamme Verte 7 étoiles (3) Les montants et matériels ciblés par ces subventions sont évolutifs et s'adapteront aux besoins et à la maîtrise (capacité à réaliser les études de faisabilité, capacité à accompagner la maîtrise d'œuvre, et.) des équipements. A termes les énergies sans combustions (enjeu relatif à la qualité de l'air) pourront faire l'objet de priorisation (montants d'aides plus élevés). En l'état cette fiche est complémentaire de celle traitant des convention entre le SEV et des partenaires techniques en capacité d'accompagner les collectivités sur d'autres solutions EnR (exemple : cas du CRER réalisation des études de faisabilité réseau de chaleur, géothermie, panneaux solaires, thermiques, etc.) Un suivi annuel sera réalisé sur chacun des programmes subventionnés cités ci-dessus détaillant le nombre de projets, les coûts et les gains (énergétiques et économiques) + gains GES et baisse en émission de polluants atmosphériques. Pour les collectivités ayant signé la convention « vision + » : • Diagnostic et réduction des points d'éclairage d'au moins 20% (en nombre de points) • Puis, prise en charge de 50% du coût des travaux (HT) sur le parc éclairage public résiduel pour améliorer ses performances énergétiques avec un plafond de 500 € par point lumineux à remplacer. Pour les collectivités ayant signé la convention « accompagnement MDE bâti » plusieurs actions seront menées pour leur permettre d'améliorer les performances énergétiques de leur patrimoine bâti public (communes ou EPCI). D'autres accompagnements subventionnés par le SEV pour le compte de ses collectivités : → Appel à manifestation d'intérêt CasBâ pour le compte des collectivités afin de développer un système de suivi informatisé de l'état des bâtiments au travers la mise en œuvre de carnet de santé numérique du bâti ; → Assistance à l'élaboration des plans « climat-air-énergie » territoriaux (Auxilia, Akajoule, Atmoterra) ainsi que la mise en cohérence de ces documents à la maille départementale fera l'objet d'un suivi et sera animée au cours des 6 années prévues pour la mise en œuvre des actions. → Un marché accord cadre à bons de commande vient d'être lancé (18 novembre 2019) pour la réalisation d'audits énergétiques sur les bâtiments publics (communaux ou communautaires) des collectivités adhérentes au SEV + d'autres collectivités non adhérentes qui ont rejoint les membres du groupement par délibération (solicitation de subventions FEDER). La volumétrie estimée est d'environ 600 bâtiments à auditer. L'objet de ces audits est de proposer trois scénarios d'amélioration des performances énergétiques (kWh évités et GES évités) en hiérarchisant les coûts d'investissement sur les gains (approche globale).			
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action		Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)		Lien avec les autres fiches actions
Nombre de bâtiments audités. Taux de transformation en travaux. Nombre de remplacement de chaudière fioul Nombre d'interventions sur le parc éclairage public (cf. détail dans la fiche-action sur l'éclairage public). Nombre de bâtiments BEPOS, installations PV (9 – 100 kWc), chaudière gaz Haute Performance, PAC et bois Flamme Verte 7 étoiles. Nombre de bornes de recharge installées et taux d'utilisation.		Maximiser le taux de transformation des audits en travaux (100%).		
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an			Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	

Fiche action n°1.2.4

Référents au Syndicat Energies Vienne
thomas.caillaud@energies-vienne.fr

Modalités	Description																																																																		
Nom de l'action	Améliorer les performances et la maîtrise en demande d'énergie des parcs d'éclairage public.																																																																		
Pilote de l'action & secteurs associés	Syndicat Energies Vienne		Résidentiel — Tertiaire — Transport — Agriculture Déchet — Industrie — Énergie																																																																
Cette action est	Nouvelle	En-cours d'élaboration	Déjà engagée	Cocher si impacts existants																																																															
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)			x																																																															
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)																																																																		
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)			x (scope 2)																																																															
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire																																																																		
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)																																																																		
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)			x																																																															
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)																																																																		
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs,. (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	Syndicat Énergies Vienne et ses entreprises (SOREGIES, SRD, SERGIES, BOUTINEAU, ALTERNA, etc.)																																																																		
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	Cette action vise spécifiquement les collectivités locales qui ont transféré leur compétence « éclairage public » au Syndicat Énergies Vienne. L'objectif permanent de cette action est d'accroître la part de communes au sein de chaque EPCI disposant d'une étiquette énergétique A+. Un bilan de la situation en 2019 est intégré directement ci-dessous.																																																																		
	Les économies d'énergie sur le parc éclairage public des collectivités sera suivi ainsi que les opérations permettant d'y parvenir (réduction du nombre de points d'éclairage et de la surface éclairée, modernisation des réseaux, changement de lampes, diminution de la durée d'éclairement, pilotage à distance ou personnalisé, etc.). Un suivi sera réalisé sur les opérations MDE effectives par EPCI sur leur parc « éclairage public » selon plusieurs niveaux de priorité : 1. Étude de la nécessité des éclairage (-20% de points lumineux) ; 2. Optimisation des horaires – extinctions de l'éclairage permettant un gain important en termes d'économie d'énergie (plages horaires, temps de fonctionnement moyen journalier / saisonnier en heures). 3. Changement technologique des points lumineux par de la LED permettant un gain significatif (% LEDs sur le total des points lumineux), éclairage à détection et oreintation du cône lumineux 4. Mise en place de la gradation de l'éclairement selon les heures de fonctionnement permettant des économies supplémentaires (consommations annuelles du parc EP des EPCI en MWh). → L'intégration de l'enjeu biodiversité nocturne sera également suivi selon les modalités prévues dans l'arrêtés du 27/12/2018 (réf. TREP1831126A).																																																																		
<table><tr><th colspan="8">Parts (en %) d'étiquettes énergétiques des communes en 2019 ayant transférées leur compétence « éclairage public » au Syndicat Energies Vienne</th></tr><tr><th>EP</th><th>Grand Châtelleraut</th><th>Grand Poitiers</th><th>Vienne et Gartempe</th><th>Civraisien en Poitou</th><th>Haut-Poitou</th><th>Vallées du Clain</th><th>Pays Loudunais</th></tr><tr><td>A+</td><td>3%</td><td>18%</td><td>4%</td><td>6%</td><td>17%</td><td>63%</td><td>2%</td></tr><tr><td>A</td><td>15%</td><td>26%</td><td>33%</td><td>26%</td><td>13%</td><td>6%</td><td>37%</td></tr><tr><td>B</td><td>62%</td><td>41%</td><td>37%</td><td>44%</td><td>54%</td><td>19%</td><td>52%</td></tr><tr><td>C</td><td>18%</td><td>6%</td><td>16%</td><td>18%</td><td>13%</td><td>6%</td><td>9%</td></tr><tr><td>D</td><td>0%</td><td>3%</td><td>6%</td><td>3%</td><td>0%</td><td>6%</td><td>0%</td></tr><tr><td>E</td><td>3%</td><td>6%</td><td>4%</td><td>3%</td><td>4%</td><td>0%</td><td>0%</td></tr></table> Nombre de kWh/m² de chaussée éclairée A+<0,7 A<1 B<1,5 C<2 D<2,5 E>2,5				Parts (en %) d'étiquettes énergétiques des communes en 2019 ayant transférées leur compétence « éclairage public » au Syndicat Energies Vienne								EP	Grand Châtelleraut	Grand Poitiers	Vienne et Gartempe	Civraisien en Poitou	Haut-Poitou	Vallées du Clain	Pays Loudunais	A+	3%	18%	4%	6%	17%	63%	2%	A	15%	26%	33%	26%	13%	6%	37%	B	62%	41%	37%	44%	54%	19%	52%	C	18%	6%	16%	18%	13%	6%	9%	D	0%	3%	6%	3%	0%	6%	0%	E	3%	6%	4%	3%	4%	0%	0%
Parts (en %) d'étiquettes énergétiques des communes en 2019 ayant transférées leur compétence « éclairage public » au Syndicat Energies Vienne																																																																			
EP	Grand Châtelleraut	Grand Poitiers	Vienne et Gartempe	Civraisien en Poitou	Haut-Poitou	Vallées du Clain	Pays Loudunais																																																												
A+	3%	18%	4%	6%	17%	63%	2%																																																												
A	15%	26%	33%	26%	13%	6%	37%																																																												
B	62%	41%	37%	44%	54%	19%	52%																																																												
C	18%	6%	16%	18%	13%	6%	9%																																																												
D	0%	3%	6%	3%	0%	6%	0%																																																												
E	3%	6%	4%	3%	4%	0%	0%																																																												
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action		Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)		Lien avec les autres fiches actions																																																															
Taux de signature à la convention vision + (212 communes sur 252 adhérentes au Syndicat Energies Vienne) Nombre d'interventions réalisées par EPCI et par catégories d'intervention. Part des pts lumineux LEDs (~12% actuellement). Taux d'enfouissement des réseaux électriques de distribution.		Assurer le remplacement de 1500 à 5000 points lumineux par an est possible (1 à plusieurs ETP seraient à prévoir selon la cadence de remplacement annuelle). Suivi des étiquettes énergétiques des parcs EP communaux par EPCI (tableau ci-dessus).																																																																	
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an			Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)																																																																

Fiche d'action n°1.3.1

Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments

Modalités	Description	
Nom de l'action	Lutter contre les logements vacants en proposant une offre d'aide à l'auto réhabilitation	
Pilote de l'action & secteurs associés	CCCP - ☒ Résidentiel ☐ Tertiaire ☒ Transport ☐ Agriculture ☐ Déchet ☐ Industrie ☒ Énergie	
Cette action est	☒ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☐ Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	X
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	X
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fossile (uranium)	X
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	Pour les foyers modestes, très modestes : Acti'start, compagnons bâtisseurs, Soliha Vienne, Anah, EPF Pour les autres foyers : France Rénov', entreprises, ODEIS (cluster éco habitat)	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	Constat : taux de logements vacants important / difficulté pour des jeunes de trouver un logement sur le territoire et proche de leur lieu de travail. Objectif : Utiliser des logements vacants pour faire des chantiers d'insertion logement. Permettre à des personnes volontaires de rénover un logement vacant en échange d'un loyer à bas coût / achat à un prix baissé du bien rénové. 1. Etude / Benchmark sur des démarches similaires en France ou à l'étranger 2. Identification des leviers juridiques (expropriations) 3. Identification d'un potentiel de rénovation dans les communes (logements communaux vacants) par la collectivité 2. Mise à disposition des collectivités de logements vacants pouvant être rénovés par des artisans (maitrise d'œuvre pilotée par Acti'start) 3. Réhabilitation des logements sous forme de chantiers d'insertion 4. Etudier les possibilités de location des logements aux personnes ayant travaillé sur le chantier, type logements sociaux 5. Etablir une convention imposant un % d'éco-matériaux locaux dans la rénovation 6. Communiquer auprès de la population lors d'événements locaux pour trouver des particuliers intéressés par le projet Vigilance : Au cours du chantier, communiquer aussi sur la qualité de l'air intérieur, la ventilation et le risque Radon, l'utilisation des matériaux biosourcés locaux, les chantiers à faibles nuisances et les EnR sans combustion	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
Nombre de chantiers	- Réaliser 1 projet de rénovation par an pendant les 6 ans du PCAET - Permettre une réduction de 60% des consommations des bâtiments rénovés - Toutes les futures rénovations ou constructions neuves devront être exemplaires - Hypothèse : 3 projets par an minimum	
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an	Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	
	LEADER ANAH Région (réhabilitation et jeunes)	

Fiche action n°1.3.2

Coordonnées du référent
Service Habitat - CCCP

Modalités	Description	
Nom de l'action	Mettre en œuvre un Programme Local de l'Habitat	
Pilote de l'action & secteurs associés	CCCP et les communes Résidentiel Tertiaire Transport Agriculture Déchets Industrie Énergie	
Cette action est	Nouvelle En cours d'élaboration Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité) X	
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium) X	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs,, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	Il est proposé d'associer les personnes morales suivantes : L'Etat - Le Conseil Départemental de la Vienne - La Région Nouvelle Aquitaine - Les EPCI voisins -Le syndicat mixte du SCoT Sud Vienne - Les bailleurs sociaux - Action Logement - L'ANAH - L'ADIL - Soliha – EPF - CAUE 86 Tous les autres acteurs susceptibles d'alimenter la réflexion lors de l'élaboration du PLH	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	Le programme local de l'habitat (PLH) en cours est un outil de programmation établi sur le périmètre de l'établissement public de coopération intercommunal, pour une période de 6 ans et doit permettre de définir les objectifs et les principes d'une politique locale de l'habitat. Cette politique locale de l'habitat vise à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Un PLH se compose de 3 documents : - Un diagnostic - sur le fonctionnement des marchés du logement et sur la situation de l'hébergement - Un document d'orientations stratégiques - fixées par l'EPCI pour répondre aux besoins identifiés et résoudre les dysfonctionnements mis en évidence par le diagnostic - Un programme d'actions - qui permet de décliner de manière opérationnelle les orientations Il se réalise en 4 phases prévues entre 2020-2024: Lancement de la procédure – Elaboration du projet – Consultation et adoption du projet – Evaluation du projet Vigilances EES : Favoriser la rénovation versus la création de nouvelles zones artificialisées. Inclure des objectifs de réduction des consommations énergétiques et d'adaptation des logements au changement climatique. Informer sur la qualité de l'air (ventilation, Radon). Intégrer des objectifs de chantiers à faibles nuisances. Inclure le projet dans des objectifs de redynamisation des centres-bourgs et d'accès par les mobilités douces	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
Les indicateurs devront être établis lors de l'élaboration du PLH – Exemples (non exhaustifs) Nombre de terrains sous maîtrise publique Nombre d'opérations innovantes réalisées Nombre de logements adaptés Nombre de terrains acquis par l'EPF Nombre de logements livrés et mis en chantier par an Diminution de la part des logements vacants	Réalisation du document fin 2022 Programme d'action de 6 ans : 2023-2029	Lien avec les autres fiches action de l'axe 1 Fiche 1.4.2 Mettre en place une OPAH
Pré-estimer les besoins humains (ETP)	Pré-estimer les besoins financiers (euros) (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	
Temps dédié au sein du service Habitat	Budgétiser une enveloppe si sollicitation d'un BE extérieur	

Fiche d'action n°1.4.1

Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments
Auffret Virginie – Soliha Vienne

Modalités	Description	
Nom de l'action	Isoler les passoires thermiques	
Pilote de l'action & secteurs associés	Soliha ☒ Résidentiel ☐ Tertiaire ☐ Transport ☐ Agriculture ☐ Déchet ☐ Industrie ☐ Énergie	
Cette action est	☐ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☒ Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité) X	
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité) X	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM) X	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels) X	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	CCCP (service logement), CCAS, Centres sociaux, France Rénov' - SoliHa, Bailleurs Sociaux, Agence Régionale de Santé, CAF	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	1. Identifier les passoires thermiques sur le territoire (via données DPE, données fournisseurs sur les consommations, PRECARITER d'Enedis et GrDF) 2. Croiser cela avec les publics vulnérables (isolées, âgées, dossiers FSL, impayés d'énergie, allocataires aides sociales...) 3. Mettre en place un plan d'action sur ces cibles prioritaires (type OPAH) avec un opérateur ANAH agréé (type Soliha) 4. Définir une aide locale complémentaire pour faciliter le passage à l'acte (2500€ par dossier) 5. Mobiliser des SACICAP* (type procivis ou arcade) pour préfinancer les aides mobilisables afin de lancer les travaux 6. Faire des visites à domicile (diagnostic sociotechniques) et des plans de financements, inclure l'information sur la qualité de l'air (ventilation, Radon, PM...), l'usage de matériaux biosourcés, chantier avec peu de nuisance, retour d'expérience 7. Proposer l'intervention d'un Conseil Médical en Environnement Intérieur si problèmes de santé notés potentiellement en lien avec l'habitat (visite gratuite) 8. Aider à la mobilisation des aides 9. Suivre les travaux (y compris l'origine des matériaux, la gestion des déchets de chantier) et les consommations *Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété engagées aux côtés de l'Etat dans la mise en œuvre des politiques publiques de financement des ménages à revenus modestes pour l'accession à la propriété	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
- Nb de personnes aidées - Nb de logements rénovés - Nb de kWh économisés ou de GES évités - Montant des aides mobilisées - Montant des travaux - CA générés pour les artisans mobilisés	- Rénover 5% des logements les plus énergivores sur 6 ans (soit environ 300 logements) - Mettre en place un PIG et un plan d'action associé	
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an	Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	
0,25 ETP/an pour suivre le plan d'action à la CCCP 1 ETP/an chez l'opérateur désigné	Diagnostic de la précarité énergétique du territoire: 10,000€ Fond nécessaire pour une aide (25 dossiers par an sur 6 ans): 375 000€ AMO de l'opérateur ANAH sur 5 ans: 150 000€	

Fiche d'action n°1.4.2

Coordonnées du référent
Service Habitat - CCCP

Modalités	Description	
Nom de l'action	Mettre en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	
Pilote de l'action & secteurs associés	CCCP et les communes Résidentiel Tertiaire Transport Agriculture Déchets Industrie Énergie	
Cette action est	Nouvelle En cours d'élaboration Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité) X	
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium) X	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs,.	ANAH – Conseil Départemental – Région Nouvelle Aquitaine	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	L'OPAH est un outil de conservation et d'amélioration du patrimoine privé bâti. Ce dispositif permet de lutter contre l'habitat indigne, contre la non adaptation des logements aux personnes en perte d'autonomie, contre la précarité énergétique, contre la vacance ou encore contre les problèmes de santé et de sécurité. La communauté de communes mobilisera des fonds spécifiques et des subventions afin d'encourager les propriétaires à rénover leurs logements. Durée minimum de 6 ans 1. Phase de Lancement de la mise en place de l'OPAH. 2. Phase de Diagnostic préalable du territoire (s'appuyant notamment sur le PLUi et le PLH) 3. Phase d'Etude pré-opérationnelle (Délimitation des communes et des secteurs concernées) 4. Signature de la convention OPAH-RU dans l'ORT (Opération de Revitalisation des Territoires) de PVD (Petites Villes de Demain) pour les bourgs de Gençay, Civray et Valence-en-Poitou. 5. Signature d'une convention OPAH ou PIG pour le reste du territoire si l'initiative est fléchée dans le PLH. 6. Phase de suivi-animation (mise en place de l'OPAH : les propriétaires pourront bénéficier de conseils et de subventions selon les conditions à respecter). Vigilances EES : Favoriser la rénovation versus la création de nouvelles zones artificialisées. Inclure des objectifs de réduction des consommations énergétiques et d'adaptation des logements au changement climatique. Informer sur la qualité de l'air (ventilation, Radon). Intégrer des objectifs de chantiers à faibles nuisances. Inclure le projet dans des objectifs de redynamisation des centres-bourgs et d'accès par les mobilités douces. Favoriser les EnR sans source de combustion	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
Nombre de dossiers réceptionnés Nombre de travaux aidés réalisés		Fiche 1.3.2 Mettre en œuvre un Programme Local de l'Habitat Fiche 1.3.1 Lutter contre les logements vacants en proposant une offre de chantier d'insertion d'aide à l'auto-réhabilitation
Pré-estimer les besoins humains (ETP)		Pré-estimer les besoins financiers (euros) (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)

Fiche d'action n°1.5.1

Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments
dst@civraisienpoitou.fr

Modalités	Description	
Nom de l'action	Valoriser les chantiers écologiques exemplaires et promouvoir les éco-matériaux	
Pilote de l'action & secteurs associés	France Renov' ☒ Résidentiel ☒ Tertiaire ☒ Transport ☒ Agriculture ☒ Déchet ☒ Industrie ☒ Énergie	
Cette action est	☒ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☐ Déjà engagée	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité) X	
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O) X	
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire X	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM) X	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	Communauté de communes, propriétaires occupants/bailleurs, entreprises et interprofession (ODEYS, CAPEB, FFB, asso locale) Filière chanvre / paille / miscanthus.. Groupement d'agriculteurs CAUE	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	1. Identifier les chantiers/constructions écologiques exemplaires sur le territoire et les territoires voisins, expliciter les avantages et bénéfices des constructions et des rénovations (baisse des consommations énergétiques, réduction de la vacance de logement, réduction de l'artificialisation des sols...) 2. Organisation/préparation d'une visite avec le propriétaire et l'(les) entreprise(s) exemple de Blanzay visite organisée par le CAUE) 3. Invitation des particuliers et artisans (communication par la communauté de communes, relais mairies + relais France Renov', entreprises et interprofession locale) 4. Informer sur les expériences, les mesures et techniques existantes, lever les idées reçues 5. Réaliser des groupements d'achat pour que les entreprises soient partantes pour utiliser des éco-matériaux locaux 6. Réaliser un chantier exemplaire (rénovation d'une ancienne bâtisse pour salariés à St Pierre d'Exideuil) en utilisant des matériaux biosourcés locaux, en effectuant le chantier avec peu de nuisance, en informant sur la qualité de l'air intérieur et le risque Radon... Faire le lien avec les actions relatives à la mise en place d'EnR, en particulier celles favorisant les EnR sans source de combustion, et les actions relatives à la réduction des consommations énergétiques.	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
- Nombre de chantiers/visites réalisés - Nombre de constructions identifiées	1 chantier par an 1 chantier écologique / exemplaire - Hypothèse : 10 projets exemplaires par an utilisant des éco-matériaux et communication dessus (5 publics et 5 privés) avec rénovation à 60% de baisse des consommations de chauffage au début, puis augmentation du nombre de projets (jusqu'à 40 résidentiel et 20 tertiaire en 2026)	- OPAH – RU - Actions de l'Axe 2 relatives à la mise en place des EnR et la réduction des consommations énergétiques
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an	Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	

Fiche d'action n°1.5.2

Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments
France Rénov

Modalités	Description	
Nom de l'action	Accompagner les particuliers et le petit tertiaire dans leurs projets de rénovation	
Pilote de l'action & secteurs associés	Plateforme France Rénov, Soliha86, EPCI ☒ Résidentiel ☐ Tertiaire ☐ Transport ☐ Agriculture ☐ Déchet ☐ Industrie ☒ Énergie	
Cette action est	☐ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☒ Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité) x	
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O) x	
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUI) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium) x	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	Communes (mairies), associations, CCAS, entreprises	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	1. Proposer un premier niveau de conseil par accueil téléphonique à destination des particuliers 2. Réaliser des entretiens individuels pour les particuliers pour les aider à définir leurs projet 3. Participation aux manifestations organisées localement : foires, marchés, salons de l'habitat (fait, fréquence annuelle) 4. Organisation d'actions de sensibilisation : balade thermographique, ateliers thématiques (fait, fréquence annuelle) 5. Proposer un premier niveau de conseil à destination du petit tertiaire privé (- de 1000 m2 de local professionnel) avec orientations, conseil, informations	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
- Nombre d'actions organisées - Nombre de premiers RDV - Nombre de RDV personnalisés - Nombre de contacts avec le petit tertiaire - Nombre de participants/contacts	- Balades thermo : 1/an /territoire - Atelier thématique : 1/an/territoire - Nombre d'accompagnement ??	3 Fiches CEP
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an	Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	
	Fonds ADEME et région NOUVELLE-AQUITAINE : 1 ETP pour 50 000 habitants jusqu'en 2020	



2

**UTILISER NOS RESSOURCES
RENOUVELABLES POUR PRODUIRE ET
CONSOMMER LOCALEMENT NOTRE
ENERGIE**

Fiche d'action n°2.1.1

Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments
dst@civraisienpoitou.fr

Modalités	Description	
Nom de l'action	Recenser et valoriser les friches industrielles pour la production d'EnR	
Pilote de l'action & secteurs associés	CCCP ☐ Résidentiel ☐ Tertiaire ☐ Transport ☐ Agriculture ☐ Déchet ☐ Industrie ☒ Énergie	
Cette action est	☒ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☐ Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	X
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	X
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	X
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	SEV / Sergies Communes CRER Développeurs PV SRD ADEME / Région / CCI (contact industries) / Chambre d'agriculture	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	1. Recenser : friches industrielles, anciennes carrières & décharges, zones avec des interdiction de construire dans le PLUi (hors zones naturelles, hors zones humides, plan d'eau et irrigation, « bassines agricoles », par exemple, les zones agricoles difficilement valorisables ou les délaissés autoroutiers) 2. Contacter les propriétaires quand ce ne sont pas des terrains communaux : rachat éventuel ? Ou convaincre de l'intérêt et accompagnement jusqu'à l'appel d'offre 3. Etude de faisabilité de centrale au sol : potentiel de production, puissance installée, impact environnemental (Trame verte et bleue), acceptabilité sociale, aspects paysagers et patrimoniaux, ... 4. Hiérarchisation des terrains les plus favorables 5. Lancement d'appels d'offre 6. Réflexion sur une filière de recyclage des panneaux en fin de vie sur le territoire 7. Lancement d'une étude paysagère pour s'assurer de l'intégration visuelle des installations Vigilance : les friches « agricoles » doivent faire l'objet d'un programme de remise en exploitation et/ou d'actions en faveur de la biodiversité, de la TVB... Démarche à faire au cas par cas et en fonction du cas d'installation photovoltaïque	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
- Nombre de terrain recensés - Nombre de terrains favorables - Nombre d'appel d'offre - Nombre de centrales PV réalisées - Nombre de bâtiments équipés de toitures photovoltaïques	Hypothèse : Création d'une centrale de puissance 500 kW par an à partir de l'année 3 (recensement avant)	Lien avec les fiches de l'axe concernant les ressources naturelles
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an	Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	

Fiche action n°2.1.2

Référents au Syndicat Energies Vienne
thomas.caillaud@energies-vienne.fr
claire.braban-ticchi@energies-vienne.fr

Modalités	Description			
Nom de l'action	Favoriser le développement des énergies renouvelables électriques et la maîtrise des consommations sur le territoire			
Pilote de l'action & secteurs associés	Syndicat Energies Vienne		Résidentiel — Tertiaire — Transport — Agriculture Déchet — Industrie — Énergie	
Cette action est	Nouvelle	En-cours-d'élaboration	Déjà engagée	Cocher si impacts existants
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)			x
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)			x
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)			
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire			
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2.5, PM10, COVNM)			
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)			
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)			x
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs., (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	Syndicat Énergies Vienne et ses entreprises (SOREGIES, SRD, SERGIES, BOUTINEAU, ALTERNA, ALTSIS, etc.) Pôle Atlantech La Rochelle Linky par SRD LIAS			
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	L'objectif de cette action est l'adaptation des réseaux sur nos territoires afin d'intégrer les productions locales d'électricité intermittentes (pilotabilité). A termes l'amélioration de la gestion des flux favorisera l'émergence des projets d'autoconsommation. Afin de parvenir à cet objectif plusieurs étapes sont nécessaires : 1. Le déploiement de « Linky par SRD » qui permettra la capitalisation / collecte d'importantes quantité de données. 2. La gestion de ces données (stockage, accessibilité, traitement) via notamment la société <i>Altsis</i> (en veillant au respect de la réglementation sur les modes de gestion de ces données). 3. Le développement d'outils de conduite pour l'optimisation dynamique des réseaux c.à.d avoir la possibilité de faire des prévisions sur le court et long termes à partir de modèles stochastiques. Mise en œuvre de plans de tension, schémas de secours et amélioration de l'efficience du système. 4. Expérimenter* le stockage d'énergie (batterie, hydrogène) et capitaliser les retours d'expérience sur la faisabilité technique et la viabilité économique de ces dispositifs. *Implication dans le Pôle Atlantech à La Rochelle, création de « ZE Energies Vienne », une société dont la vocation est d'expérimenter le stockage d'électricité. 5. Développer et structurer une offre commerciale pérenne de gestion énergétique intégrée, basée sur l'autoconsommation et permettre le déploiement de ce dispositif à l'échelle individuelle, collective et professionnelle (notamment dans l'industrie). 6. Développer une unité de production d'hydrogène vert sur le territoire.			
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action		Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)		Lien avec les autres fiches actions
• Déploiement du SCADA (système de contrôle et d'acquisition de données) d'ici fin 2021. • Mise en marche des fonctions avancées d'ici 2022. • Déploiement 100% du compteur Linky par SRD • Création du laboratoire commun (LabCom).		Obtenir un projet d'autoconsommation collective (territoires, sites industriels, etc.) d'ici 2026. Obtenir 5 projets d'autoconsommations individuelles (industries) d'ici 2026.		
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an			Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	

Fiche action n°2.1.3

Référents au Syndicat Energies Vienne
thomas.caillaud@energies-vienne.fr
claire.braban-ficchi@energies-vienne.fr

Modalités	Description			
Nom de l'action	Appuyer et soutenir aux les collectivités souhaitant développer des installations d'électricités renouvelables sur leurs territoires			
Pilote de l'action & secteurs associés	Syndicat Energies Vienne		Résidentiel — Tertiaire — Transport Agriculture — Déchet — Industrie Énergie	
Cette action est	Nouvelle	En-cours-d'élaboration	Déjà engagée	Cocher si impacts existants
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)			
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)			x
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)			
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire			
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)			
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)			
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)			x
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs,,	Syndicat Énergies Vienne et ses entreprises (SOREGIES, SRD, SERGIES, BOUTINEAU, ALTERNA, etc.)			
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	Le Groupe Energies Vienne développe au travers son entreprise SERGIES des installations de production d'électricité renouvelable (photovoltaïque, éolien) dont une part est située en Vienne. L'objectif est d'atteindre pour le Groupe Energies Vienne 800 GWh annuels d'électricité renouvelables en 2035. La part (%) d'électricité (sur ces 800 GWh) produite sur chaque EPCI dépendra des volontés des collectivités (communes ou EPCI), pilote de leurs PCAET. Le Groupe s'engage auprès de ses collectivités à promouvoir et mettre en œuvre des pratiques vertueuses de développement au travers le respect des chartes locales (ou autres dispositions y étant référencées comme les modes de financement de citoyen, redistributions financières, l'intégration de valeurs paysagères ou critères environnementaux, etc.). Seront également suivis les innovations portés par le Groupe au côté des collectivités : ❖ Développement et retours d'expérience sur des centrales photovoltaïques démontables (puissance maximale : 250 kW) permettant de valoriser temporairement un site non utilisé et sans artificialisation des sols. Cette expérimentation a déjà été amorcé par une grappe de 20 projets de 250 kW dont le suivi sera assuré. ❖ Suivi et retour d'expérience du parc photovoltaïque flottant (anciennes carrières) à Saint-Maurice-la-Clouère ; ❖ Expérimentation de solutions de stockage sur batterie ; Au-delà du premier indicateur (% des 800 GWh générés par EPCI) sur la production locale d'électricité renouvelable, un second indicateur peut être suivi sur la consommation d'électricité renouvelable transitant sur les réseaux de SRD. Cet indicateur était de 42% en 2018 à l'échelle du département de la Vienne (collectivités desservies par SRD) et a pour intérêt d'intégrer toutes les productions EnR locales quelques soit le développeur dès que le raccordement d'un site de production est réalisé sur les réseaux de SRD. Pour le développement du photovoltaïque seront privilégiés l'autoconsommation (au niveau individuel, des entreprises et des collectivités) et la production classique en toiture, au sol (friches et agrivoltaïsme) Point de vigilance EES : • Privilégier les développements des EnR sans source de combustion et adaptées aux potentiels du territoire • Pour l'éolien : intégrer les exigences des collectivités pour la maîtrise du développement (exemple : trame verte et bleue, paysage et l'inclusion des citoyens dans les projets, machines sans terres rares, etc.) ; • Pour les installations solaires en toiture : en priorité sur le bâti existant, pas d'artificialisation des sols, et une attention aux risques liés aux toitures en fibrociment (en anticipant une filière de traitement) ; • Pour les installations solaires au sol : sur sols pollués, décharges, zone artificialisées ou zone à faible valeur agronomique			
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action		Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)		Lien avec les autres fiches actions
Parts (%) des 800 GWh de production d'électricité renouvelable devant être atteint en 2035 générées au sein des périmètres de chaque EPCI de la Vienne. Part (%) d'électricité renouvelable injectée sur le réseau de distribuion géré par SRD.		Trajectoire estimée* : 317 GWh (2018) → 450 GWh (2020) → (563 GWh (2025) → 800 GWh (2035)) *la contribution du Groupe Energies Vienne sur chaque EPCI dépendra de la volonté politique et de l'acceptabilité sociale des projets. Elle respectera les ambitions inscrites dans les plans « climat-air-énergie » territoriaux ainsi que les chartes et autres conditions exprimées par les collectivités et leurs élu(e)s. Hypothèse : Installation de 6 éoliennes après 6 ans de PCAET		
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an			Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	
			Le scénario 800 GWh en 2035 mobilisera les investissements suivants : 257 millions d'euros soit 16 millions / an d'investissement entre 2019 et 2035.	

Fiche d'action n°2.2.1

Modalités	Description	
Nom de l'action	Réappropriation politique de la maîtrise de l'éolien sur le territoire	
Pilote de l'action & secteurs associés	EPCI Résidentiel Agriculture Tertiaire Déchet Industrie Transport Énergie	
Cette action est	Nouvelle En cours d'élaboration Déjà engagée ☒ Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	☒ Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	
	☒ Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	
	☐ Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	
	☐ Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	☐ Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	
	☐ Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	☐ Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz, voir fissile (uranium))	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs..	Communes, Maisons Paysannes de France ; Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Conservatoire des Espaces Naturels Poitou-Charentes, Territoires voisins (EPCI, Département, Région ...)	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	1. Objectifs du SRADDET : production d'Enr à 50% en 2030 et 100% en 2050 2. PUISSANCE EOLIEN SUR LE TERRITOIRE : depuis 2016, installation et mise en service de parcs éoliens sur le territoire de la communauté de communes : au 1^{er} janvier 2021, la puissance installée est de 85 MW. Au 1^{er} janvier 2021, 12 parcs supplémentaires autorisés (68 éoliennes) pour une puissance de 212 MW (plus 5 parcs en instructions pour une puissance de 81 MW) 3. PRODUCTION D'ENR SUR LE TERRITOIRE A HORIZON 2030 : Production d'Enr 238 GWh (diag 2016) + Eolien 307 GWh (mis en service depuis 2016 et autorisé) = 545 GWh à horizon 2030 sans compter les autres projets Enr (photovoltaïques au sol et en toiture par exemple) 4. TAUX DE COUVERTURE DES ENR PAR RAPPORT A LA CONSOMMATION ENERGETIQUE DU TERRITOIRE A HORIZON 2030 : La consommation annuelle du territoire est de 850 GWh donc le taux de couverture des ENr sera de 65% à horizon 2030 (hors autres projets Enr installés depuis 2016 ou en développement) – chiffre supérieur aux objectifs du SRADDET de 2030, 5. UN DEPLOIEMENT DE L'EOLIEN TRES HETEROGENE AU NIVEAU REGIONAL qui contrevient à l'objet 51 du SRADDET : la majorité des parcs régionaux sont installés en majorité en Sud-Vienne, Nord Charentes et Est Deux-Sèvres. Au 1^{er} janvier 2021, la puissance installée sur la CC représente 35% de la puissance départementale alors que le territoire ne représente en superficie que 13% du département ; 43% de la puissance départementale à horizon 2030 6. VOTE D'UN MORATOIRE EN SEPTEMBRE 2021 par la communauté de communes sur les nouveaux projets éoliens. Un moratoire a également été voté au niveau du Département 7. PRISE EN COMPTE DU MORATOIRE DANS LES DOCUMENTS DE PLANNIFICATION ET LE PROJET DE TERRITOIRE 8. PROJET DE TERRITOIRE : vision politique de l'éolien dans le cadre du développement des Enr sur le territoire – vigilance et suivi des élus sur les projets accordés (communauté, communes) 9. AU NIVEAU DU PCEAT : suivi très attentifs par les collectivités (élus communautaires et communaux + services) des projets accordés afin qu'ils soient conformes au projet initial : réparations des « impacts chantiers », respect des engagements vis-à-vis des mesures compensatoires 10. AU NIVEAU DES DOCUMENTS D'URBANISME : prise en compte du moratoire dans le PLUi. Faire figurer sur les documents les parcs existants et ceux accordés. Vigilance : Développer les EnR selon leur potentiel sur le territoire en privilégiant les filières locales avec des retombées économiques pour les acteurs locaux : géothermie > méthanisation > solaire photovoltaïque > bois énergie > solaire thermique, tout en assurant un mix énergétique et favorisant les EnR sans source de combustion.	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
- Validation communautaire du document - Prise en compte du moratoire dans les documents de planification de la CC	La CCCP a déjà atteint les objectifs ENR électrique de la loi TEPCV	
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an	Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	

Fiche d'action n°2.3.1

Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments
dst@civraisienpoitou.fr

Modalités	Description	
Nom de l'action	Communiquer sur les ENR thermiques lors du remplacement de chaudière et des travaux d'isolation thermique	
Pilote de l'action & secteurs associés	Soliha / Espace Info Energie ☒ Résidentiel ☐ Tertiaire ☐ Transport ☐ Agriculture ☐ Déchet ☐ Industrie ☒ Énergie	
Cette action est	☒ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☐ Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité) X	
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité) X	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O) X	
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM) X	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium) X	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs,, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	EIE (Soliha) Pas la collectivité pour que l'information soit « neutre »	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	1. A intégrer dans l'accompagnement et la communication autour de la rénovation déjà existante 2. Réaliser et diffuser des outils de communication valorisant les ENR thermiques et informer sur la ventilation, la qualité de l'air intérieur, le remplacement des toitures en fibrociment ainsi que les aspects patrimoniaux 3. Réfléchir à une filière de recyclage des panneaux solaires en fin de vie sur le territoire Vigilance : Développer les EnR selon leur potentiel sur le territoire : géothermie > éolien > méthanisation > solaire photovoltaïque > bois énergie > solaire thermique, tout en assurant un mix énergétique et en favorisant les EnR sans source de combustion (enjeux qualité de l'air) ; Vigilance sur les toitures en fibrociment pour des projets PV en toiture	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
	Hypothèse : Remplacer 20 anciens systèmes par an à partir de l'année 2 du PCAET. Permettre ainsi une baisse de 2% de la consommation du résidentiel sur 6 ans	Lien avec les actions de l'axe 1
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an		Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)
0,1 ETP		12 000€

Fiche d'action n°2.4.1

**Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments**

Conseil en énergie partagé – Soliha 86
(05 49 61 61 95 cep.vienne@solihia.fr)

Modalités	Description	
Nom de l'action	Réaliser un réseau de chaleur exemplaire	
Pilote de l'action & secteurs associés	EPCI (en interne ou avec l'appui d'un Conseil en Énergie Partagé – Soliha Vienne) ☒ Résidentiel ☒ Tertiaire ☐ Transport ☐ Agriculture ☐ Déchet ☐ Industrie ☒ Énergie	
Cette action est	☐ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☒ Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité) x	
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité) x	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O) x	
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium) x	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs,, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	CRER, ADEME, entreprises et interprofession, commune concernée, Syndicat Énergie Vienne, Espace Info Énergie (si animation auprès des particuliers)	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	1. Identification du potentiel réseaux de chaleur et énergies renouvelables, recherche de communes/ EPCI candidates possibles pour ce type d'installation (Référence de base : Diagnostic Énergie du PCAET) 2. Communication, actions de sensibilisation autour de ce type de solution (visite de sites) 3. Accompagnement dans la réalisation du projet 4. Formation des techniciens de maintenance 5. Suivi des objectifs Vigilance : Développer les EnR en fonction du potentiel de chaque territoire, en assurant un mix énergétique et en favorisant les EnR sans source de combustion (enjeux qualité de l'air) Selon la source d'énergie, intégrer les vigilances suivantes: <i>Pour la géothermie :</i> intégrer le risque Radon et limiter la consommation d'espace <i>Pour les installations solaires en toiture :</i> en priorité sur le bâti existant, pas d'artificialisation des sols, et une attention aux risques liés aux toitures en fibrociment ; <i>Pour l'hydraulique :</i> intégrer la trame verte et bleue car les ouvrages hydrauliques empêchent les continuités et prendre en compte la baisse de la ressource en eau avec le changement climatique qui diminue le potentiel hydroélectrique ; <i>Pour la méthanisation :</i> intégrer les objectifs de réduction des déchets (limiter les quantité collectées, limiter le transport, favoriser le réemploi...), évaluer le gisement utilisable en méthanisation actuel et futur en limitant les CIVE et en intégrant les objectifs de modification des pratiques agricoles, qui réduisent le potentiel méthanisable et intégrer la gestion des odeurs de digestats et le pollution de l'eau (boues), ainsi que le risque fuites de gaz ; <i>Pour le bois-énergie :</i> à adapter selon la ressource du territoire, risque de déstabilisation de la filière bois d'œuvre et dégradation de la qualité de l'air Implantation du réseau de chaleur en cohérence avec l'implantation d'un réseau gaz (non concurrence) et à articuler avec des actions de remplacement des foyers bois / chaufferies fuel dans ces zones. Préciser la source d'énergie utilisée pour évaluer l'impact et vérifier l'adéquation entre la ressource et le besoin.	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
- Nombre d'actions de sensibilisation engagées - Nombre de participants - Nb kWh économisés et/ou substitués par des ENR - Emissions de CO2 évitées	1 projet de réseau de chaleur le temps du PCAET	Fiche « maîtrise de la demande en énergie pour les collectivités »
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an		Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)
Si mission CEP : peut être intégré aux actions de sensibilisation Sinon : peut faire l'objet d'une mission d'AMO spécifique (0,2 ETP/an/territoire)		

Fiche d'action n°2.5.1

**Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments**
jade.aparis@fee.asso.fr

Modalités	Description	
Nom de l'action	Structurer une filière professionnelle et innovante des entreprises du bâtiment (MDE et EnR)	
Pilote de l'action & secteurs associés	CCCP ☒ Résidentiel ☒ Tertiaire ☒ Transport ☒ Agriculture ☒ Déchet ☒ Industrie ☒ Énergie	
Cette action est	☒ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☐ Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité) X	
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité) X	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O) X	
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire X	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM) X	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels) X	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium) X	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs,, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	CRER, Région nouvelle Aquitaine, ADEME Partenaires privés CESV, CCI, CMA, CAPEB	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	1. Identifier les entreprises spécialisées en installation d'ENR / MDE bâtiments sur le territoire et la région S'appuyer sur le CESV et d'autres fédérations d'artisans 2. Organiser des réunions d'informations pour permettre l'interconnaissance et lancer les réflexions autour de la structuration d'une filière connue et reconnue (« lutte » contre le démarchage commercial) 3. Organiser des formations de montée en compétence sur les ENR. S'appuyer sur le CRER pour les formations sur plateau technique (ex : PRAXIBAT) Intégrer l'information sur qualité de l'air intérieur, la ventilation et le risque Radon, l'utilisation des matériaux biosourcés locaux, les chantiers à faibles nuisances 4. Mutualiser des démarches chronophages pour les TPE : identification de marchés publics, réponse à appels d'offres, secrétariat, compta, etc. 5. Créer un pôle professionnel EnR (à l'échelle interterritoriale), une vitrine pour les potentiels énergétiques. Vigilance : Privilégier les développement des EnR sans source de combustion et adaptés aux potentiels du territoire	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
- Nombre d'entreprises engagées dans la démarche - Nombre de formations réalisées - Nombre de marché / contrats obtenus par les entreprises engagées	Hypothèse : 5% de réduction des besoins en énergie du bâtiment sur 6 ans	- Fiche 2.3.1 Communiquer sur les EnR thermiques lors du remplacement de chaudière - Fiche 1.1.2 Structurer une filière territoriale des entreprises du bâtiment
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an	Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	
0,5	10000€	

Fiche d'action n°2.5.2

**Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments**
jade.aparis@fee.asso.fr

Modalités	Description	
Nom de l'action	Identifier les potentiels d'un mix énergétique non délocalisable	
Pilote de l'action & secteurs associés	CCCP ☐ Résidentiel ☐ Tertiaire ☐ Transport ☐ Agriculture ☐ Déchet ☐ Industrie ☒ Énergie	
Cette action est	☒ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☐ Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité) X	
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité) X	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O) X	
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire X	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium) X	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs,, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	CEP, ADEME, CRER Soutien du département Expertise syndicat Energie Vienne / BRGM Accompagnement SAGE/SDAGE + association départementale des Moulins de la Vienne	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	1. Production d'une analyse du BRGM sur le potentiel géothermie 2. Identification des freins et opportunités au développement de l'hydro-électrique 3. Identifier les projets en cours sur l'EPCI (hydroélectrique) 4. Identifier le besoin de mise en compatibilité des documents d'urbanisme 5. Identifier le potentiel de développement de chaufferie collective → Réalisation d'un schéma de développement des ENR sur le territoire / mutualiser une démarche commune avec les EPCI voisins Vigilance : Privilégier les développement des EnR sans source de combustion et adaptées aux potentiels du territoire ; selon la source d'énergie, intégrer les vigilances suivantes: Pour la géothermie : intégrer le risque Radon et limiter la consommation d'espace (étude diagnostic et potentiels de développement). Pour les installations solaires en toiture : en priorité sur le bâti existant, pas d'artificialisation des sols, et une attention aux risques liés aux toitures en fibrociment ; Pour l'hydraulique : intégrer la trame verte et bleue car les ouvrages hydrauliques empêchent les continuités et prendre en compte la baisse de la ressource en eau avec le changement climatique qui diminue le potentiel hydroélectrique ; Pour la méthanisation : intégrer les objectifs de réduction des déchets (limiter les quantité collectées, limiter le transport, favoriser le réemploi...), évaluer le gisement utilisable en méthanisation actuel et futur en limitant les CIVE et en intégrant les objectifs de modification des pratiques agricoles, qui réduisent le potentiel méthanisable et intégrer la gestion des odeurs de digestats et le pollution de l'eau (boues), ainsi que le risque fuites de gaz ; Pour le bois-énergie : à adapter selon la ressource du territoire, risque de déstabilisation de la filière bois d'œuvre et dégradation de la qualité de l'air	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
Réalisation des études de potentiels ENR	Hypothèse : Installation d'un projet de géothermie sur sonde pour immeuble collectif	Fiche action 2.4.1 Mettre en place un réseau de chaleur exemplaire
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an		Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)

Fiche d'action n°2.5.3

Coordonnée d'un référent sur cette action

Fabrice Compere <f.compere@brgm.fr>

Modalités	Description	
Nom de l'action	Sensibilisation et accompagnement des projets de développement de la géothermie dans les collectivités.	
Pilote de l'action & secteurs associés	Syndicat Energies Vienne Résidentiel — Tertiaire — Transport Agriculture — Déchet — Industrie — Énergie	
Cette action est	Nouvelle En cours d'élaboration Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	CRER, ADEME, REGION NOUVELLE AQUITAINE, SYNDICAT ÉNERGIES VIENNE	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	Dans le cadre des plans « climat-air-énergie » territoriaux, un projet d'animation régional ADEME – Région – BRGM pourrait permettre à termes aux collectivités de mener en amont des projets de « géothermie de minime importance* » des études de préféabilité (moins complexes car sous régime de déclaration plutôt que sous le respect du code minier). Un atlas des potentiel est disponible sur : http://www.geothermie-perspectives.fr/cartographie dont les cartes de zonages réglementaires (vert, orange, rouge) vont être affinées d'ici fin 2020 pour l'ex-Région Poitou-Charentes. Dans le cadre de l'animation sont prévues des actions R&D (en partenariat avec l'ADEME, la Région et le CRER) pourra être alloué gratuitement aux collectivités souhaitant : - Une formation, sensibilisation sur ce type d'énergie ; - Un accompagnement (préféabilité) du BRGM très en amont des projets ; *GMI + d'infos →Le potentiel technico-économique n'ayant pas été estimé dans le cadre de ce PCAET (une étude plus poussée est en cours), l'objectif de cette action sera d'amorcer les réflexions et expérimentations sur le territoire de ce type d'énergie. L'intérêt étant de compléter les besoins en chaleur renouvelable. Vigilance : EnR à développer en fonction du potentiel du territoire et qui peut compléter une autre EnR de préférence sans source de combustion. Intégrer les contraintes en lien avec la présence de captage d'eau potable ou minérale, l'existence de pollution des sols ou des nappes d'eau souterraine, l'existence d'activités particulières à proximité (décharge, mine ou ancienne mine, stockage souterrain, canalisations, tunnel...), les objectifs et règlements du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), les territoires Natura 2000, ... Intégrer le risque radon	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
❖ Nombre d'événement de sensibilisation sur la géothermie ; ❖ Nombre de formation réalisées auprès de différents publics (services techniques, bureaux d'étude) ; ❖ Nombre d'accompagnement (étude de préféabilité)	❖ Réalisation d'au moins une journée de formation à la géothermie auprès des services techniques de l'EPCI ; ❖ Réalisation d'une étude de préféabilité sur le périmètre de l'EPCI ;	
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an	Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	
Fonction des disponibilités du CRER - BRGM.	Sans coût pour la collectivité.	

Fiche action n°2.5.4

Référents au Syndicat Energies Vienne
thomas.caillaud@energies-vienne.fr
claire.braban-ficchi@energies-vienne.fr

Modalités	Description			
Nom de l'action	Développer des projets territoriaux de production de biométhane en injection sur les réseaux de gaz naturel ou en cogénération sur les réseaux électriques.			
Pilote de l'action & secteurs associés	Syndicat Energies Vienne		Résidentiel Déchet	Tertiaire Industrie Transport Énergie Agriculture
Cette action est	Nouvelle	En-cours-d'élaboration	Déjà-engagée	Cocher si impacts existants
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)			
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)			x
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O)			x
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire			x
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH ₃ , NO _x , SO ₂ , PM _{2.5} , PM ₁₀ , COVNM)			x
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)			x
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	Syndicat Énergies Vienne et ses entreprises (SOREGIES, SRD, SERGIES, BOUTINEAU, ALTERNA, etc.)			
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	L'objectif de cette fiche-action est de suivre côté GRD-SOREGIES (électricité pour la cogénération et gaziers pour l'injection) et côté développeur d'installations d'énergie renouvelable (SERGIES) les projets émergents sur les territoires dont l'initiative repose davantage sur des groupements d'agriculteurs. Les ambitions de développement du biogaz sur la base des scénarios établis par le bureau d'étude Akajoule suite aux séminaires d'élus(e)s comptabilisent un total de 917 GWh à l'horizon 2050 cumulés sur les 5 communautés de communes (hors Grand Poitiers et Grand Châtellerauld) dont la répartition des productions et du nombre théoriques d'unités de méthanisation reste à préciser. Par ailleurs, sur la base de travaux régionaux sur le développement du biogaz nous rapportons ici les estimations faites pour une Région 100% autonome en « gaz vert » reposant sur une hypothèse de forte consommation GNV pour la mobilité et d'un rayon d'approvisionnement des méthaniseurs de 6km. Pour la Vienne le chiffrage est le suivant : • Une longueur moyenne de raccordement de 8,8 kilomètres (coût total à termes 2050: 126,3 millions d'euros); • 2511 GWh de production via la méthanisation agricole répartis sur les 7 EPCI de la Vienne (42,8% issus de CIMSE ou CIVES ; 18,6% issus de résidus de cultures ; 16,75% issus des déjections animales ; 22% issus d'algues + herbe + biodéchets + résidus d'industries agroalimentaires) ; • Un supplément de 500 GWh est estimé pour le développement de la pyrogazéification des déchets combustibles (issus des ménages) Un supplément de 250 GWh est apporté par le « power-to-gaz » transformant l'électricité non consommée (notamment issue de sources intermittentes) en dihydrogène (H₂) ; L'objectif de cette fiche-action pour le SEV et le gestionnaire de réseaux gaziers de distribution (SOREGIES) est d'être au côté des collectivités et porteurs de projet afin d'accompagner et de suivre le développement des unités de méthanisation en injection (Nm³/an) ou en cogénération (Gwh/an). Actuellement (2019) aucune unité n'est branchée en injection sur les réseaux de SOREGIES (les premiers raccordement sont estimés pour 2021) et 3 unités de cogénération (électricité + chaleur) font l'objet de participation du Groupe (via Sergies): ❖ METHA BEL AIR // Linazay // 6,8 GWh en 2018. Le développement potentiellement important de la méthanisation devra être suivi attentivement. Le suivi et l'évaluation du potentiel futur et actuel de développement de la méthanisation, en intégrant les objectifs de réduction des déchets et de modification des pratiques agricoles (adoption de pratique en agriculture de conservation des sols : réduction des intrants ; eau, produits phytosanitaires, engrais minéraux, etc. et évitant le remplacement de cultures à vocation alimentaire. Sur le volet industriel / gestion du site veiller à l'intégration de mesures pour réduire les émissions d'odeurs (ex: éloignement des installations des zones urbanisées, choix technique des équipements...) et la réduction/compensation du risque industriel (odeur, fuite de gaz, etc.). Limiter autant que possible le rayon d'approvisionnement à 6 km des méthaniseurs pour les matières organiques présentes localement. Étudier la possibilité d'un approvisionnement par les boues des STEP afin de limiter des épandages (en volumes) trop importants. Prioriser la valorisation en injection sur réseau (→ chauffage, cuisson) plutôt qu'en cogénération (meilleure efficacité énergétique, cf. PPE 2019) ; Pour la valorisation en carburant (BioGNV) prioriser un usage direct par la profession agricole (engins agricoles) via les CUMA et coopératives, puis éventuellement selon les possibilités par les transports de marchandises, transports collectifs, transports de particuliers ; Prioriser le multi-sourcing pour l'approvisionnement de méthaniseurs industriels, territoriaux, de grandes dimensions limitant la part de CIVES ;			
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions		
• Nombre d'unités de méthanisation branchées sur le réseau de distribution et quantité de Nm³/an associés. • Nombre de projets de méthanisation en cogénération et électricité produite • Suivi et évaluation des débouchés (% résidentiel, % tertiaire, %transport, etc.) • Suivi de la valorisation du digestat et des éventuelles pollutions des eaux sur sols karstiques ; • Suivi faune/flore (notamment mycètes) des sols agricoles • Suivi du taux de matière organique des sols et des structures CAH « complexes argilo-humiques » ;	Hypothèse : installation en injection au bout de 3 ans			
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an		Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)		

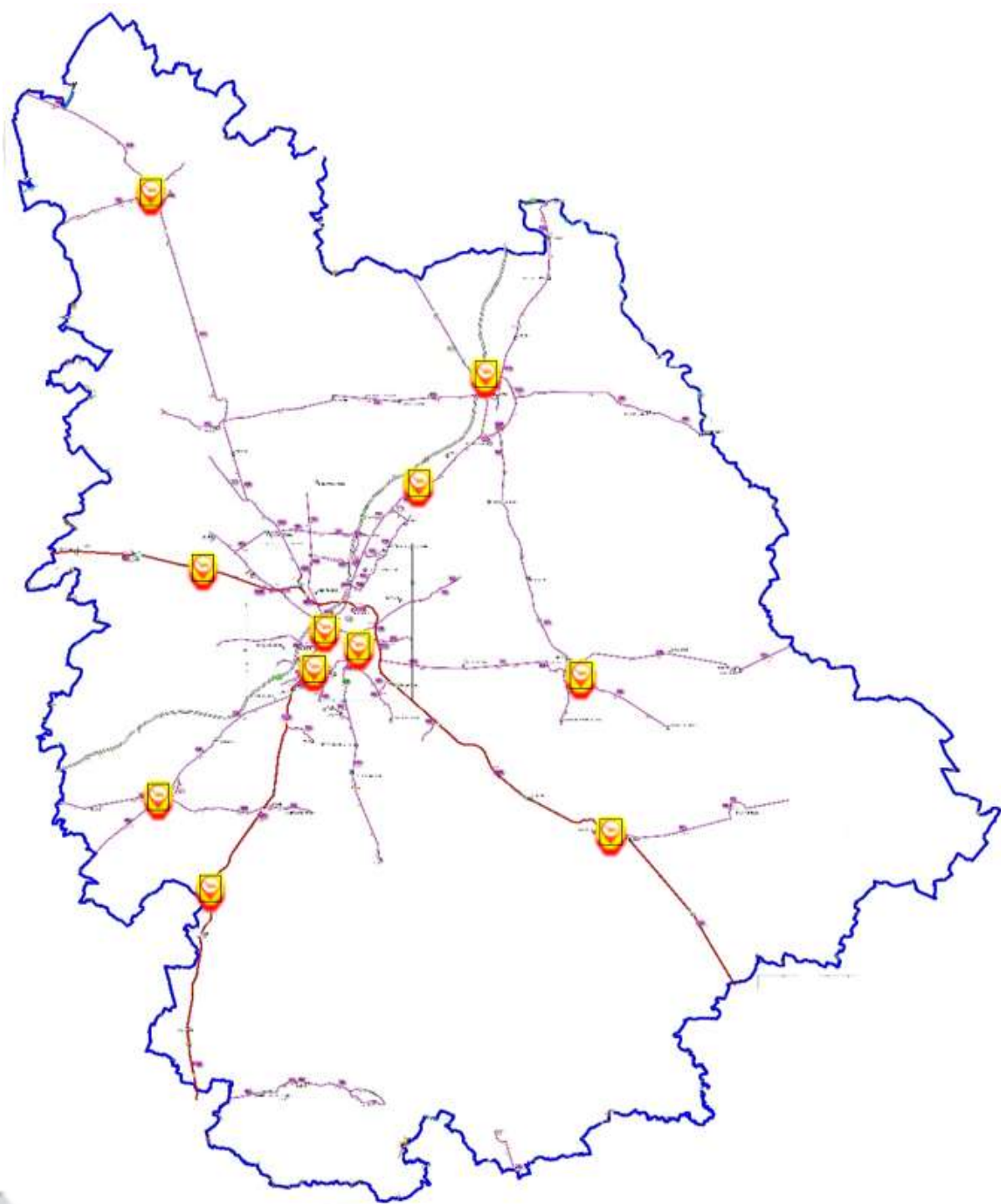


3 SE DEPLACER PLUS SOBREMENT SUR NOTRE TERRITOIRE

Fiche action n°3.1.1

Référents au Syndicat Energies Vienne
thomas.caillaud@energies-vienne.fr
claire.braban-ficchi@energies-vienne.fr

Modalités	Description			
Nom de l'action	Elaborer un schéma directeur pour l'installation de bornes de recharge électriques.			
Pilote de l'action & secteurs associés	Syndicat Energies Vienne - SOREGIES		Résidentiel — Tertiaire — Transport — Agriculture Déchet — Industrie — Énergie	
Cette action est	Nouvelle	En-cours-d'élaboration	Déjà engagée	Cocher si impacts existants
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)			x
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)			X (stockage)
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)			x
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire			
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)			x
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)			
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)			x
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs,. <i>(ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)</i>	Syndicat Énergies Vienne et ses entreprises (SOREGIES, SRD, SERGIES, BOUTINEAU, ALTERNA, etc.) EPCI, communes			
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action <i>(tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)</i>	Le déploiement des bornes de recharge pour véhicule électrique fonctionnant sur batterie lithium-ion sera réalisé au fil de l'eau en fonction de la demande et donc de l'évolution du parc automobile des particuliers et professionnels. Fin 2018 130 bornes de recharge (temps de charge d'un véhicule : 6 heures) détenues par SOREGIES sont en fonctionnement sur le département de la Vienne.			
	La mise en œuvre du SDIRVE (Schéma Directeur de Développement des Infrastructures de Recharges ouvertes au public pour les véhicules électriques est prévue : bornes lentes et accélérée sur la période 2022-2025, dont la cartographie des implantations est incluse ci-dessous.			
	Les perspectives d'évolution vers un schéma directeur d'implantation des bornes électriques va grandement dépendre des usages et devront être réalisées en concertation avec les collectivités et l'aménagement de leurs territoires. La mobilité électrique a pour cible les déplacements résiduels suite aux mesures d'évitement et de réduction des déplacements. Par exemple : télétravail, PDE, modes doux, transport en commun.			
	La priorisation des recours aux carburants alternatifs devrait être le suivant : engins agricoles > transport de marchandise (après ferroutage) > transport collectif (après modes doux) > transport individuel / professionnel (après télétravail, urbanisme plus cohérent, etc.)			
	Le suivi dans le temps s'effectuera sur deux usages bien identifiés au sein du Groupe : ❖ Les déplacements domicile-travail impliquant l'installation de bornes moins puissantes (et donc moins rapides et moins onéreuses) mais en plus grands nombre à proximité des zones résidentielles collectives (dans le cas des maisons individuelles et quartiers pavillonnaires ce type de recharge se feront directement chez les particuliers). Les charges seront plus lentes (6-8 heures) mais pourront être réalisées pendant la nuit. Cette perspective peut permettre le stockage d'électricité produite localement par des installations intermittentes (éolien, photovoltaïque)) pendant ces périodes de faibles consommations (creux). ❖ Les déplacements itinérants et professionnelles (cas des bornes rapides sur les axes structurants citées ci-dessus et faisant l'objet de l'annexe) nécessiteront le déploiement de bornes rapides permettant des charges complètes d'environ 20 minutes. Les sites d'implantation seront priorisés en fonction du potentiel d'utilisation, de la proximité de bâtiment historiques / zones classées, de la proximité du réseau électrique avec une puissance de raccordement suffisante et d'un réseau GSM de qualité suffisante (3G ou 4G). A l'image des aires d'autoroute ces installations seront implantées à proximité de commerces, cafés, restaurants permettant aux usagers de faire une pause et de patienter pendant la recharge de leurs véhicules. →Quelques références techniques : une borne de 100 kW permet de transférer 100 kW / heure d'électricité dans un véhicule électrique dont la capacité de la batterie va dépendre du modèle (40 kW pour une Renault Zoé, 70 kW pour une Audi e-tron). La recharge complète d'une Renault Zoé s'effectuera donc en moins de 24 minutes et celle d'une Audi e-tron en 42 minutes. Par conséquent la puissance des véhicules du parc automobile a des conséquences importantes (matériel et logistique) sur le potentiel. La priorité serait aux modèles plus modestes, moins lourds, moins puissants, moins consommateurs et rechargeables dans des pas de temps raisonnables. Les déplacements longues distances sont à envisager par d'autres moyens (ferroviaire ou aérien). Autre perspective : déploiement de bornes de recharge pour vélos électriques pouvant être directement branchées sur les mâts du parc éclairage public permettant une réduction importante des coûts de travaux.			
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action		Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)		Lien avec les autres fiches actions
❖ Nombre de bornes installées pour l'usage domicile-travail et suivi de l'utilisation (MWh, nombre de véhicules, etc.) ❖ Nombre de bornes installées pour l'usage itinérance / professionnelle et suivi de l'utilisation (MWh, nombre de véhicules, etc.)		Construction des 11 bornes de recharge rapides. Perspectives d'évolution en fonction de l'utilisation des bornes existantes (dépend du parc automobile en transformation) et de la volonté politique des collectivités.		
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an			Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	
NA			700 000 € d'investissement dont 50% pris en charge par le Syndicat Energies Vienne Plafond fixé à 35 000 € par bornes rapides.	



Fiche d'action n°3.2.1

**Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments**
Association mobiVienne et Jimmy de la
CC (Leader / dév éco),...

Modalités	Description
Nom de l'action	Coordonner des dispositifs de covoiturage de proximité
Pilote de l'action & secteurs associés	CCCP / Mobivienne ☐ Résidentiel ☐ Tertiaire ☒ Transport ☐ Agriculture ☐ Déchet ☐ Industrie ☐ Énergie
Cette action est	☒ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☐ Déjà engagée Cocher si impacts existants
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité) X
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O) X
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM) X
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs.. (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	MobiVienne / Cicérone / département / communes / start-up incubateur
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	Dans le cadre de la LOM, la Région Nouvelle Aquitaine est devenue Autorité Organisatrice des Mobilités Locales pour la CC. A ce titre, la CC va entrer dans un Contrat Opérationnel des Mobilités à l'échelle Sud-Vienne avec Vienne et Gartempe. Toutes les opérations mobilités passeront par ce contrat et seront déterminées par un diagnostic, schéma et besoin en mobilité sur l'année 2022-2023. Plusieurs stratégies viseront à rabattre les usagers vers les lignes existantes et organisées par la Région avec le transport du Transport à la Demande en complément. Enfin, la future stratégie LEADER et son volet développement des mobilités bas carbone ira sur la formalisation d'aires de covoiturage.
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)
- Nombre d'inscrit sur la plateforme effectuant des trajets - Economie km engendré - Communes intégrées au dispositif	- Mise en place de l'application à l'échelle du département d'ici 2 ans - Dans 6 ans le dispositif fonctionne et est largement utilisé
Lien avec les autres fiches actions	
- Fiche 3.2.2 Mise en place d'un pôle de mobilité solidaire - Fiche 3.2.5 Mise en place d'un schéma de développement du télé-travail et du coworking	
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an	Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)
Communication / prestation extérieure / signalétique Contribution financière pour le dispositif de covoiturage départemental	A titre indicatif, le développement d'une plateforme pour le département reviendrait à : Financements pour un local, un ordinateur, une ligne internet, la téléphonie, les frais bancaire : 3 000€/an Création de l'outil: 12 000 € Total: 30 000 €

Fiche d'action n°3.2.2

Coordonnées du référent
CCCP – Paul Crémoux

Modalités	Description	
Nom de l'action	Favoriser les liaisons douces sur le territoire en direction des pôles multimodaux et des services centraux	
Pilote de l'action & secteurs associés	CCCP et les communes Résidentiel — Tertiaire — Transport Agriculture — Déchet — Industrie — Énergie	
Cette action est	Nouvelle En-cours-d'élaboration Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	X
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	X
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	X
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	X
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs,, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	Vélo&territoires Cicerone, Région NA (AOML niveau 1) Dispositif PVD, LEADER Département de la Vienne 86 EPCI et communes	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	- Cibler des besoins spécifiques de liaisons entre les communes et prioriser la liaison entre des lieux stratégiques sous forme de boucles : Civray Saint-Saviol, Civray-Charoux, Gencay -Saint Maurice, Valence-en Poitou (et ses communes déléguées) - Adapter le réseau à un usage quotidien dans les pôles : Réaliser des zones réservées et/ou sécurisées dans les centres bourgs et entre les zones d'habitation et les centres-bourgs et aménagements associés (parcs à vélos sécurisés) - Réaliser des voies en site propre (plus sécurisées et privilégiées) à partir de la voirie départementale et communale lorsque cela est possible (car les voiries communales ne disposent pas toutes d'emprise foncière suffisante pour faire du site propre) en limitant l'artificialisation des sols ; Nécessité de conventionner avec le Département pour élaborer ces aménagements ; - Aménager l'axe Civray- Saint Saviol (pôle multimodal) - Engager une discussion avec la SNCF - Parkings au niveau du pôle territorial de Civray et de la Gare, - Ancienne voie de fret en vente aux Ets donc projet - Mettre en place un service de parking à vélo et de location de vélo et de vélo électriques (vigilance : privilégier les modes doux de transport non électriques et non thermiques) à la gare de Saint-Saviol et à Civray (en complément des transports en commun) - Pôle de la mobilité : prévoir un lieu d'accueil à la gare - Prévoir le développement des accès doux de la gare vers d'autres localités	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
- Nombre de kilomètre linéaires aménagés en site propre ; - Suivi de la fréquentation (nbr personnes / jour) au cours de l'année ; - Suivi des comportements (déchets, gain d'activités économiques ; etc)	Hypothèse : 1 km de piste permet en moyenne le report de 282 000 voyageurs x km/an avec le vélo	Fiche 3.2.2 Développer le pôle de mobilité du Civraisien Fiche 3.2.5 Mise en place d'un schéma de développement du télé-travail et du coworking Fiche 3.2.6 Limiter les déplacements en facilitant l'accès au service de proximité (en mairie)
Pré-estimer les besoins humains (ETP)		Pré-estimer les besoins financiers (euros) (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)

Fiche d'action n°3.2.3

**Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments**
CCCP - Paul Crémoux

Modalités	Description	
Nom de l'action	Mettre en place d'un schéma de développement du télé-travail et du coworking	
Pilote de l'action & secteurs associés	CCCP ☐ Résidentiel ☒ Tertiaire ☒ Transport ☐ Agriculture ☐ Déchet ☐ Industrie ☒ Énergie	
Cette action est	☒ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☐ Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité) X	
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O) X	
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium) X	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	Association coopérative tiers-lieux / relais d'entreprises / entreprises / club des entrepreneurs	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	- Recensement des besoins des entreprises et des salariés, des éléments bloquants, des envies et des lieux stratégiques - Recensements des bureaux inoccupés, mutualisation d'espaces entre les entreprises - Identifier les leviers sur lesquels agir (couverture du territoire) et lever les freins - Mettre en place un plan d'actions pour développer des tiers-lieux (identifier les porteurs de projets, les lieux (privilégier le déjà existant à la construction) et les équipements, accompagner la mise en place des Plans Déplacement d'Entreprises pour les entreprises concernées et/ou volontaires)	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
- Nombre de tiers-lieux - Nombre d'entreprises du territoire acceptant le télétravail	- Étude lancée d'ici 1 an 2020 - Maillage satisfaisant de tiers-lieux sur le territoire (2-3 espaces) - Hypothèse : 50 personnes utilisant les espaces mis à disposition en moyenne par semaine (250 jours d'ouverture par an), ce qui permet d'éviter 10 000 trajets de 15km en moyenne par an	- Fiche 3.2.1 Coordination des dispositifs de covoiturage local - Fiche 3.2.3 Favoriser les liaisons douces sur le territoire en direction des pôles multimodaux et des services centraux
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an		Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)
En internet ou bureau d'étude (1 ETP/an au début pour l'étude) À titre indicatif l'espace de coworking de Couhé a coûté 490 000€ (450m2)		25 000 ou 30 000 € coût matériel Estimation : 200 000€ pour un espace de coworking

Fiche d'action n°3.2.4

**Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments**
CCCP - Paul Crémoux

Modalités	Description	
Nom de l'action	Faire vivre l'offre de proximité via la communication et les permanences itinérantes	
Pilote de l'action & secteurs associés	Services publics : CAF, MSA, CPAM, pôle emploi ☐ Résidentiel ☐ Tertiaire ☒ Transport ☐ Agriculture ☐ Déchet ☐ Industrie ☐ Énergie	
Cette action est	☐ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☒ Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité) X	
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O) X	
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM) X	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs,, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	Communes / CCCP, Département, Acteurs agissants dans le cadre de la CTG et du CLS	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	Objectifs de l'action : Maintenir les services dans les centres bourgs / Limiter les déplacements jusqu'aux zones urbaines offrant les services (Grand Poitiers) 1. Expérimenter les services itinérants pour assurer aux habitants l'accès à un outil d'information et l'accès aux droits par la mise à disposition d'un équipement mobile et d'un accompagnateur (assistante sociale, CPAM,...) avec la Maison Départementale des Solidarités et les maisons France Service 2. Mettre en place et faire vivre le dispositifs des conseillers numériques France Services itinérants 3. Déployer un plan de communication sur les différents dispositifs de proximité	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
	• Diminution de 4% des GES émis sur le territoire • Limitation du nombre de km parcourus (ex : Civray-Poitiers AR = 114 km)	• Lien à faire avec les fiches liées à la mobilité et à la fiche action sur l'OPAH RU
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an		Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)
1 ETP (coordination, ambassadeur sur le territoire)		

Fiche d'action n°3.2.5

Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments
Paul Crémoux CCCP

Modalités	Description	
Nom de l'action	Développer un schéma de mobilité locale en Poitou	
Pilote de l'action & secteurs associés	Région NA ☐ Résidentiel ☒ Tertiaire ☒ Transport ☐ Agriculture ☐ Déchet ☒ Industrie ☒ Énergie	
Cette action est	☐ Nouvelle ☒ En cours d'élaboration ☐ Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	X
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	X
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	X
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	X
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	X
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs,, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	EPCI, bassin de mobilité, communes Entreprises et industries locales, Région NA (AOML niveau 1), Acteurs sociaux, Pôle emploi	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	Dans le cadre de la LOM, la Région Nouvelle Aquitaine est devenue Autorité Organisatrice des Mobilités Locales pour la CC. A ce titre, la CC va entrer dans un Contrat Opérationnel des Mobilités à l'échelle Sud-Vienne avec Vienne et Gartempe. Toutes les opérations mobilités passeront par ce contrat et seront déterminées par un diagnostic, schéma et besoin en mobilité sur l'année 2022-2023. Plusieurs stratégies viseront à rabattre les usagers vers les lignes existantes et organisées par la Région avec le transport du Transport à la Demande en complément. Enfin, la future stratégie LEADER et son volet développement des mobilités bas carbone ira sur la formalisation d'aires de covoiturage. - Réaliser un diagnostic sur les besoins en mobilité (habitants, entreprises pour navettes salariées, partenaires sociaux, commerces, services publics, entreprises mettant en place des PDE...) et sur les équipements présents ; Définir le public visé par l'action (personnes défavorisées vis-à-vis des déplacements, partage entre citoyens..) - Établir un plan mobilité solidaire local associé à un PPI du financement contrat opérationnel des mobilités - Favoriser les déplacements doux et la réduction des déplacements motorisés (commerces et services de proximité dans les centres-bourgs, accès piétonniers, voies cyclables...) - Développer des partenariats avantageux avec des garages solidaires pour une maintenance (vélo, trottinettes...) répartie sur tout le territoire - Développer des infrastructures accueillant les moyens de mobilité (parking à vélo)	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
- Evolution des mobilités (voiture, vélo) - Fréquences d'utilisation - Nombre d'infrastructures (voies vertes, pistes cyclables) - Km évités - Nombre de locataires		- Fiche 3.2.1 Coordination des dispositifs de covoiturage local - Fiche 3.2.3 Favoriser les liaisons douces sur le territoire en direction des pôles multimodaux et des services centraux - Revitalisation du centre bourg
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an	Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	
1,5 ETP	4€/habitants/ an → Subvention région com à 60% du développement Dispositif pôle DATAR (dispositif action stratégique locale) LEADER/FEADER sur diagnostic (35 K€)	

Fiche d'action n°3.2.6

Coordonnées du référent

M. GAUTHIER Jean Claude

Modalités	Description								
Nom de l'action	Reprendre le projet de feroutage sur Saint Savio								
Pilote de l'action & secteurs associés	Communauté de communes du Civraisien en Poitou Conseil Régional / SNCF Résidentiel — Tertiaire — Transport Agriculture — Déchet — Industrie — Énergie								
Cette action est	<table border="1"> <tr> <td>Nouvelle</td><td>En-cours-d'élaboration</td><td>Déjà-engagée</td><td>Cocher si impacts existants</td></tr> </table>	Nouvelle	En-cours-d'élaboration	Déjà-engagée	Cocher si impacts existants				
Nouvelle	En-cours-d'élaboration	Déjà-engagée	Cocher si impacts existants						
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	X							
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)								
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	X							
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire								
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	X							
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)								
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUI) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	X							
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	<table border="1"> <tr> <td>Conseil départemental</td><td>Acteurs avec expérience technique ou expertise technique</td></tr> <tr> <td>Région Nouvelle-Aquitaine</td><td>MODALOHR</td></tr> <tr> <td>SNCF réseau (BORDEAUX)</td><td>CNC</td></tr> <tr> <td></td><td>NOVATRANS</td></tr> </table>	Conseil départemental	Acteurs avec expérience technique ou expertise technique	Région Nouvelle-Aquitaine	MODALOHR	SNCF réseau (BORDEAUX)	CNC		NOVATRANS
Conseil départemental	Acteurs avec expérience technique ou expertise technique								
Région Nouvelle-Aquitaine	MODALOHR								
SNCF réseau (BORDEAUX)	CNC								
	NOVATRANS								
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	Objectif : permettre le report modal des transports de marchandises routiers vers le ferré (au niveau de Saint-Savio) <u>Phase 1 – Etude /Prospective</u> Étape 1 (immédiat): demander étude + devis à SNCF RESEAU pour raccordement de la plateforme au RFN (pose d'un aiguillage + modification des installations de sécurité) Étape 2 : achat d'un terrain d'environ 4ha avec 2 orientations possible (voir carte annexe) (plateforme de transbordement 60m largeur sur 600-700m) avec option sur une tranche supplémentaire Étape 3 : étude de modification du réseau routier (accès et tracé vert sur l'annexe) Étape 4 : Définir le type de transbordement (quai embarquement direct ou grutage par pont transbordeur) Étape 5 : Définir qui assure la gestion, exploitation et l'investissement de l'équipement (élaboration de partenariat) <u>Phase 2 – Réalisation</u> Étape 6 : modification du réseau routier Étape 7 : raccordement au RFN Étape 8 : équipement de la plateforme Vigilance : Faire le lien entre les acteurs économiques du territoire, identifier les besoins et les solutions existantes pour le transport des marchandises. Intégrer la multimodalité, le partage des équipements de transport entre les usagers du fret (ex: conteneurs pouvant transporter plusieurs type de marchandises, déplacement des équipements de transport...), inclure des déplacements à l'échelle du territoire, du département, de la région et pas uniquement des échanges nationaux, européens ou internationaux. Développer les équipements nécessaires Informez sur les gains en termes d'émissions de GES, de réduction des consommations de carburant et d'amélioration de la qualité de l'air.								
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions							
1) Validation de la réalisation de chaque étape 2) Suivi du nombre de véhicules transbordés avec leur provenance et destination 3) Suivi de la qualité de service (retard dans les opérations de chargement ou déchargement et retard d'arrivée ou d'expédition des trains)									
Pré-estimer les besoins humains (ETP)	Pré-estimer les besoins financiers (euros) (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)								



4 GERER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES SUR NOTRE TERRITOIRE

Fiche d'action n°4.1.1

Coordonnée d'un référent sur cette action

Modalités	Description			
Nom de l'action	Mettre en place des complémentarités entre systèmes de production agricoles ~ faire de la « polyculture-élevage territoriale »			
« Pilote de l'action & secteurs associés	Chambre d'agriculture		Résidentiel — Tertiaire — Transport Agriculture — Déchet — Industrie — Énergie	
Cette action est	Nouvelle	En-cours-d'élaboration	Déjà engagée	Cocher si impacts existants
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)			
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)			
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)			
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire			X
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)			X
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)			X
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)			
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs,, <i>(ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)</i>	Chambre d'agriculture, SAFER, MSA (suivi nombre de départs en retraite), CUMA, Agri-échanges, collectivités, enseignement agricole, entreprises de transport, faculté de droit rural, de Poitiers, banques (financeurs), INRA, instituts techniques du végétale et de l'élevage, FREDON, Vienne Nature			
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action <i>(tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)</i>	Objectif : développer de nouveaux modes de production par des échanges de produits (en particulier de biomasse) entre les exploitations agricoles de cultures et celles d'élevages afin de ; Tendre vers davantage d'autonomie par la complémentarité des exploitations (à l'échelle des territoires), et renforcer la diversité des productions agricoles végétales et animales Réduire les conséquences des aléas climatiques sur les exploitations en favorisant la résilience des cultures Préserver les sols, réduire les prélèvements d'eau dans le milieu Choisir des cultures adaptées au changement climatique Adapter les équipements agricoles aux évolutions des pratiques et au changement climatique (agriculture de conservation, agriculture Bio, adaptation des bâtiments d'élevage...) Diminuer l'utilisation des pesticides et des engrais minéraux Renforcer l'économie locale circulaire et l'ancrage des produits à leur territoire (→ possibilité de diviser en plusieurs actions) Projets existants : Référencer et concaténer les résultats d'autres projets assimilés (légumerie de l'appel à projet régional, valorisation de la biomasse par le SIMER, outils de l'action Cérél qui permettent de construire un partenariat entre agriculteurs Moyens / Besoins : →faciliter la mise en place d'infrastructures favorisant les partenariats (agronomiques, sociaux, économiques, environnementaux) entre céréaliers et éleveurs pour contribuer au maintien de l'élevage dans les différents territoires et renforcer la diversité agricole et environnemental. (→ possibilité de diviser en plusieurs actions) →organiser une gouvernance à partir des structures existantes (club d'entreprises, CMA, CCI, Chambre d'agriculture, répertoire à l'installation) pour faire de l'EPCI un animateur en lien avec les départs en retraite des agriculteurs (valorisation du foncier, de l'entreprise) et l'installation de projets de polyculture et d'élevage en identifiant les besoins et en facilitant leurs accès (foncier, financement, loyers, infrastructure, ventes, communication, etc.). (→ possibilité de diviser en plusieurs actions, cibler également l'accompagnement des installations cohérents avec les objectifs du PCAET : agri bio,) Planning (étapes) de l'action : • S'appuyer sur le projet « CEREL » et poursuivre le diagnostic / la cartographie des infrastructures favorisant les échanges inter-entreprises dans une logique d'économie circulaire (logistique – transport – stockage, agroalimentaire – abattoir – commercialisation, foncier,) • Identifier des céréaliers et éleveurs sur des territoires pour construire des groupes de réflexions et élaborer des partenariats ; inclure l'information sur les adaptations aux changements climatiques à anticiper : la réduction des consommations en eau, la qualité de l'air, les différentes pratiques agricoles, la séquestration carbone, partage de REX... • A partir du groupe d'agriculteurs identifier la nature des échanges et élaborer les conditions de réalisations pour engager des partenariats pluriannuel, en privilégiant les circuits-courts • Identifier les conditions d'installation d'un atelier d'élevage sur des surfaces co-exploitées ou partagées avec des céréaliers (accès au foncier, co-valorisation des produits, quelles conditions ? Droit rural ?) • Monter un site expérimental – espace test sur la levée des freins potentiels (notamment droit privé) ;			
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans		Lien avec d'autres fiches actions	
• Nombre d'agriculteurs céréaliers / éleveurs intégrés dans la démarche • Nature des échanges et des complémentarités	• Evolution des consommations d'intrants (fertilisants, pesticides) mobilisés sur chaque EPCI au sein de la profession (permet de ne pas individualiser ce chiffrage) • Evolution de l'assolement des exploitations engagées dans des partenariats • Taux de matière organique dans les sols ;			
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an			Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	
20 jours par groupe d'échanges, avec 5 groupes d'agriculteurs 0,5 ETP animation et expert agricole, des élus et des partenaires			150 000€	

Fiche d'action n°4.1.2

**Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments**
Gaborieau Damien 0630193345

Modalités	Description	
Nom de l'action	Valoriser des retours d'expérience et développer l'agriculture de conservation notamment par l'implantation de miscanthus	
Pilote de l'action & secteurs associés	Chambre d'agriculture ☐ Résidentiel ☐ Tertiaire ☐ Transport ☒ Agriculture ☐ Déchet ☐ Industrie ☐ Énergie	
Cette action est	☐ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☒ Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité) X	
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité) X	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O) X	
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire X	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2.5, PM10, COVNM) X	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels) X	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	- Coopératives agricoles, Eaux de Vienne, Chambre d'Agriculture, Institut de recherche, Association Miscanthus Innovations (AMI). - Financement des couverts végétaux pour les ACUA	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	1. Informer sur les bénéfices de l'Agriculture de Conservation(AC) et en particulier : réduction des consommations d'énergie, de pesticides et d'engrais chimiques (car présence de couverts végétaux d'interculture et rotation diversifiée), réduction des émissions de GES et de particules fines, limitation de la mécanisation, favoriser la séquestration carbone dans les sols, amélioration de la composition et augmentation de la valeur énergétique des céréales... auprès du secteur agricoles et de tous les citoyens, via une stratégie de communication à construire 2. Création d'un groupe « écophyto, fermes 30 000 » avec soutien des coopératives • Accès à la formation • Accompagnement technique : valorisation de la biomasse, production de Miscanthus, capteur de carbone et permet la production d'énergie. 3. Développement des partenariats entre éleveurs/céréaliers 4. Réaliser un suivi des bénéfices de l'AC (ex : réalisation de Bilan carbone, valeur énergétique des céréales issues de l'agriculture de conservation (AC) et autres indicateurs cités ci-dessous 5. Utiliser aussi l'AMI en support de développement.	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
- Augmentation des surfaces cultivées en AC - Evolution de matières organiques dans les sols - Evolution de la valeur énergétique des céréales - Bilan carbone	30% d'agriculteurs en agriculture de conservation - baisse de 30 à 40% d'utilisation de produit phytosanitaire dans l'agriculture	- Fiche 4.1.1 Mettre en place des complémentarités entre les systèmes de production agricoles / Faire de la « polyculture-élevage territoriale » - Fiche 4.2.3 Accompagner la réduction de l'utilisation d'intrants (eau, produits phytosanitaires) dans les exploitations agricoles
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an		Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)
30 jours de formation par an 1 ETP pour animation et développement des groupes		Encourager économiquement la conversion en AC Maintenir les budget destinés aux groupes éco-phyto, ferme 30 000

Fiche action n°4.1.3

Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments
leader@civraisienpoitou.fr

Modalités	Description	
Nom de l'action	Développer les circuits-courts	
Pilote de l'action & secteurs associés	CCCP ☐ Résidentiel ☐ Tertiaire ☒ Transport ☒ Agriculture ☒ Déchet ☐ Industrie ☐ Énergie	
Cette action est	☐ Nouvelle ☒ En cours d'élaboration ☐ Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	X
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	X
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	X
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2.5, PM10, COVNM)	X
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	X
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	X
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	- Acteurs Agriculture : Chambre agriculture, GAB et groupements de producteurs locaux, logisticiens - Collectivités : accompagnement dans leur réflexion et la mise en place d'une Alimentation de proximité (communauté de communes + département). Mise en place de solutions logistiques pour approvisionnement alimentaire local, et Coordination des actions également	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	DEVELOPPEMENT DE FERMES aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement 1 - Mise en place de cultures maraîchères bio : La CCCP met à disposition des terrains non utilisés actuellement à des jeunes pour développer la culture maraîchère (raisonnée, Bio, Agriculture de Conservation, permaculture...) – Appel à projet – Mise en place d'un « Tiers Lieu Agricole » Recensement des terrains disponibles , élaboration d'un appel à projet. - Utiliser le compost produit sur les plateformes de proximité (150 T/an) - Production de légumes - Distribution dans les cuisines collectives du territoire 2 – Installation d'une légumerie - Nettoyage des légumes - Conditionnement et expédition vers les cuisines collectives DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 3 - Plan d'actions pour l'élaboration de filières locales non agricoles - Identification des zones de mutualisation possibles → lieux d'implantation, zones de livraisons - Identifier des actions à engager avec les territoires voisins (Ruffécois, Vienne et Gartempe, Mellois, Grand Poitiers...) - Offre d'amorçage d'approvisionnement local pour les collectivités : Mise en place d'une cuisine centrale : Utilisation des productions issues de la ferme bio - Production de légumes et autres. Travailler et échanger avec les producteurs locaux Plate forme d'échanges et de démonstrations Gestion différenciée des espaces verts Culture raisonnée et durable , Permaculture, etc - Pilotage de l'approvisionnement des collectivités en circuit de proximité : Organisation et Suivi des opérations logistiques en lien avec les partenaires ; producteurs et acheteurs. Vigilance : Faire le lien avec la dynamisation des centres-bourgs, le lien social et la réduction des transports des marchandises. Si création de nouveaux équipements, favorisés la rénovation à la création de nouvelles zones urbanisées. Favoriser les exploitations de petite taille et de taille moyenne. Dans la mise en œuvre des actions appliquer la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser)	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
1 - Nombre de producteur utilisateurs 2 - Nombre de Tonnes de marchandises livrées aux collectivités par mois. 3 - Réduction de l'empreinte carbone liée aux livraisons	- Ambition : 60% de produits locaux alimentaires pour l' approvisionnement des collectivités - Hypothèse : 192 000 km parcourus en moins par an et réduction de 30% du gaspillage alimentaire	- Lien avec les fiches actions de l'axe 5 - Actions 4.1.1, 4.1.2, 4.4.2, 4.4.3 relatives aux évolutions des pratiques agricoles
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an		Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)

Fiche d'action n°4.2.1

**Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments**
M. David Lenoir
07.87.05.25.23

Modalités	Description														
Nom de l'action	Améliorer les pratiques de gestion forestière pour favoriser la séquestration du carbone														
Pilote de l'action & secteurs associés	Centre Régional de la Propriété Forestière ☐ Résidentiel ☐ Tertiaire ☐ Transport ☒ Agriculture ☐ Déchet ☐ Industrie ☐ Énergie														
Cette action est	☒ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☐ Déjà engagée														
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	<table border="1"> <tr> <td>Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Amélioration de la séquestration carbone du territoire</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)</td> <td>X</td> </tr> </table>	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	X	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	X	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	X	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	X	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	X	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	X	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	X
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	X														
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	X														
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	X														
Amélioration de la séquestration carbone du territoire	X														
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	X														
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	X														
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	X														
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	IDF, Boisylvi ; ONF ; Alliance forêts-bois ; Experts forestiers ; EPCI														
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	- Réaliser un diagnostic territorial forestier - Sensibiliser les propriétaires aux pratiques favorisant la séquestration du carbone (bois d'œuvre, matériaux bois pour le secteur du bâtiment...) et l'amélioration de la qualité de l'air (réduction des émissions liées à la combustion, à la déforestation) ; - Accompagner les projets de boisement et mobiliser les aides existantes (permettant d'assurer les continuités écologiques (TVB) du territoire) ; - Réaliser des diagnostics carbone (bilan carbone des matériaux et des produits) - Accompagner les propriétaires pour remettre en production les parcelles dégradées														
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer des moyens pour évaluer l'impact de l'action	Lien avec les autres fiches actions													
Suivi de l'évolution des surfaces forestières sous document de gestion durable (DGD). +300 ha/an sous DGD +100 / ha / an de boisement Mise en œuvre de projets labellisés bas carbone.	Suivi de l'évolution des surfaces forestières sous document de gestion durable (DGD) +300 ha/an sous DGD +100 / ha / an de boisement Mise en œuvre de projets labellisés bas carbone.	Fiche 4.2.2 Améliorer la mobilisation de bois sur le territoire Fiche 4.1.1. Mettre en place des complémentarités entre les systèmes de production agricoles / Faire de la « polyculture-élevage territoriale »													
Pré-estimer les besoins humains (ETP)	Pré-estimer les besoins financiers (euros) (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)														
1,25 ETP/an pendant 6 ans	100 000 € par an.														

Fiche d'action n°4.2.2

**Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments**
M. David Lenoir 07.87.05.25.23

Modalités	Description																
Nom de l'action	Améliorer la mobilisation du bois sur le territoire (bois d'œuvre et bois énergie)																
Pilote de l'action & secteurs associés	Centre Régional de la Propriété Forestière ☐ Résidentiel ☐ Tertiaire ☐ Transport ☒ Agriculture ☐ Déchet ☒ Industrie ☒ Énergie																
Cette action est	☒ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☐ Déjà engagée																
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>Cocher si impacts existants</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)</td><td></td></tr> <tr> <td>Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)</td><td>X</td></tr> <tr> <td>Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)</td><td>X</td></tr> <tr> <td>Amélioration de la séquestration carbone du territoire</td><td>X</td></tr> <tr> <td>Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)</td><td></td></tr> <tr> <td>Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)</td><td>X</td></tr> <tr> <td>Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)</td><td>X</td></tr> </tbody> </table>		Cocher si impacts existants	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)		Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	X	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	X	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	X	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)		Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	X	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	X
	Cocher si impacts existants																
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)																	
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	X																
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	X																
Amélioration de la séquestration carbone du territoire	X																
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)																	
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	X																
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	X																
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs.. (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	IDF, Boisylvi ; ONF ; Alliance forêts-bois ; Experts forestiers ; EPCI																
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	• Informer les propriétaires forestiers, identifier leurs besoins et proposer la réalisation de diagnostics sylvicoles ; • Regrouper les propriétaires forestiers pour proposer des opérations de récolte de bois économiquement viables pour les opérateurs locaux en favorisant le bois d'œuvre et l'usage des déchets de bois en bois énergie; Informer les propriétaires forestiers de privilégier le bois d'œuvre au bois énergie, le bénéfices vis-à-vis de la séquestration carbone, de la biodiversité, de la qualité de l'air (via la réduction de la combustion). Inclure les plans de gestion forestière respectant la biodiversité (pas de coupe franche) • Faire de l'animation territoriale / créer une dynamique ; créer un cahier des charges des bonnes pratiques en milieu forestier; • Inciter, favoriser le recours à l'achat de produits bois (autres qu'énergétiques, pour la construction par ex.) même si les outils de transformation ne sont pas forcément sur le territoire ; réaliser un bilan carbone des produits ; Recenser et inclure les entreprises locales et voisines du secteur du bois d'œuvre dans l'action. • Réaliser un suivi des systèmes de chauffage mobilisant le bois-énergie (priorisation des réseaux de chaleur pour les centres-bourgs communaux, couplage d'une chaudière individuelle bois de type « flamme verte 7 étoiles » avec une autre EnR thermique sans combustion intermittente comme les panneaux solaires thermiques pour réduire l'impact sur la qualité de l'air. Vigilances : Choix des espèces sylvicoles : adaptation au changement climatique, besoins en bois d'œuvre... Utiliser de préférence les EnR sans source de combustion (qualité de l'air), remplacement des chauffages au fioul et les foyers bois ouvert, le cas échéant des foyers fermés performants Identifier et préserver la trame Verte et Bleue lors des coupes et des entretiens des espaces forestiers => inclure cette vigilance dans le cahier des charges des bonnes pratiques Développement du bois énergie doit se faire en relation avec le potentiel du territoire (Lien avec les actions de l'Axe 2).																
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer des moyens pour évaluer l'impact de l'action	Lien avec les autres fiches actions															
Suivi du volume de bois mobilisé ; Surfaces de coupes d'amélioration ; Surface de diagnostic réalisée. + 5000 stères par an	Estimation du gain en séquestration carbone. Part du bois-énergie dans les EnR thermiques du territoire Évaluation des systèmes de chauffage utilisés pour brûler le bois (émission de polluants). Point bénéfique pour le recours aux réseaux de chaleur via une chaufferie bois pour les centres-bourgs communaux. Hypothèse : + 5000 stères par an	Fiche 4.2.1 Améliorer les pratiques de gestion forestière pour favoriser la séquestration du carbone															
Pré-estimer les besoins humains (ETP)	Pré-estimer les besoins financiers (euros) (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)																
1,25 ETP/an	100 000 € par an																

Fiche action n°4.3.1

**Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments**
dst@civraisienpoitou.fr

Modalités	Description	
Nom de l'action	Assurer la récupération des eaux de pluie sur toitures publiques et tertiaires	
Pilote de l'action & secteurs associés	CCCP ☒ Résidentiel ☒ Tertiaire ☐ Transport ☐ Agriculture ☐ Déchet ☒ Industrie ☐ Énergie	
Cette action est	☒ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☐ Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	X
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	X
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	X
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs, <i>(ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)</i>	- Acteurs : ADEME Nouvelle Aquitaine, Entreprises, Eaux de Vienne, CCI, particuliers - Collectivités : CCCP, communes	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action <i>(tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)</i>	CONTEXTE En 2008, lors de la construction du bâtiment technique (bâtiment THQE) pour notamment stocker le matériel du service collecte des déchets ménagers, la CC du Pays Gencéen a installé une citerne enterrée de 50 m3 pour récupérer les eaux de toitures. Cette eau est utilisée tous les jours pour le nettoyage des bennes à ordures ménagères sans aucune utilisation, depuis 2008, de l'eau du réseau eau potable. La CC du Civraisien en Poitou est propriétaire d'environ 70 bâtiments qui représentent une surface de toiture d'environ 70 000 m2. La quantité d'eau de pluie annuelle pouvant être récupérée est de l'ordre de 40 000 m3 (16 piscines olympiques) OBJECTIFS 1 – Développer sur les sites communautaires ou communaux des installations de récupération d'eau de pluie 2 – Inciter les professionnels à mettre en place des installations de récupération d'eau de pluie utilisée ensuite pour leur besoin, 3 – Diminuer les consommations d'eau potable sur le territoire 4 – En l'absence de possibilité de récupération des EP, étudier la possibilité d'infiltration pour limiter l'évacuation de l'eau au réseau / cours d'eaux et favoriser les recharges de nappes MISE EN ŒUVRE 1 – CC du Civraisien en Poitou et communes Recenser les sites communautaires potentiels pour accueillir ce type d'installation puis réfléchir à l'utilisation de l'eau récupérée (usage interne, usage communal : nettoyage véhicule ou arrosage, voire utilisation privée) Etude technique et financière Mettre en place des actions exemplaires et inciter les communes membres à la même réflexion Communication auprès des ménages 2 – Professionnel : industrie, artisanat, secteur agricole Recenser les gros consommateurs d'eau potable et leurs usages (nettoyage locaux ou véhicules, alimentation du bétail,) Faire une étude technico- économique sur la mise en place de système de récupération (besoin, mise en œuvre technique, coût de mise en œuvre, économies réalisées) Vigilance : Au préalable, privilégier les techniques et les actions de réduction des consommations en eaux. Les études techniques doivent inclure la gestion des effluents issus de l'usage des eaux collectées (eaux usées sanitaires, eaux usées industrielles...). Faire le lien avec la qualité et la quantité des eaux sur le territoire. Inclure des clauses dans les marchés publics sur ce thème pour un usage de la commande publique pour mettre en œuvre les actions.	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
1 – Quantité d'eau potable économisée annuellement 2 – Economies financières réalisées	- Ambition : - au niveau collectivité : 1 opération par an - Au niveau professionnel : 1 à 2 opérations par an	
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an	Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	
Services techniques et économiques	A titre d'information : coût de mise en place d'une citerne enterrée de 50 m3 (travaux + matériel) : 50 000 €	

Modalités		Description					
Nom de l'action		Restaurer et protéger les cours d'eau du territoire – Compétence GEMAPI					
Pilote de l'action & secteurs associés		CCCP (SABAC) / SMVCS et les riverains		Résidentiel Agriculture	Tertiaire Déchet Industrie	Transport Énergie	
Cette action est		Nouvelle	En-cours-d'élaboration	Déjà engagée		Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET		Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)					
		Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)					
		Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)					
		Amélioration de la séquestration carbone du territoire					
		Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)					
		Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)					X
		Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)					
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs,.		Communauté de Communes (Service d'Aménagement du Bassin de la Charente) – Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud - Agence de l'eau Adour Garonne – Région – Département – EPTB Charente – Fédération de pêche – communes - propriétaires riverains					
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)		CONTEXTE La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, garante de la compétence GEMAPI, gère en régie directe la vallée de La Charente et ses affluents dans le Département de la Vienne (122 kms de linéaire de cours d'eau sur le bassin de l'Agence de l'Eau Adour Garonne) par son service dédié le SABAC (Service d'Aménagement du BAssin de la Charente) et a transféré la compétence GEMAPI au SMVCS (Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud) sur la partie de territoire dépendant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Des programmes de gestion, sous couvert de DIG (Déclaration d'Intérêt Général), sont en cours sur l'ensemble du territoire : - SABAC : Programme Pluriannuel de Gestion (PPG); - SMVCS : Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) Ils comprennent des travaux d'entretien et d'investissement MISE EN ŒUVRE (travaux d'entretien) 1 - Travaux de « ripisylve » de type entretien ou de restauration des berges 2 – Travaux sur les « embâcles » : retirer les arbres et autres débris pouvant occasionner des inondations 3 – Lutttes contre les espèces envahissantes : campagne d'arrachage de la Jussie et de la Renouée du Japon ainsi que lutte contre les ragondins et rats musqués. 4 – Actions de communication envers le public et les riverains sur les actions menées dans le cadre de la GEMAPI et sur les bonnes pratiques MISE EN ŒUVRE (travaux d'investissement) 1 – Lancement d'Etudes hydrauliques et de diagnostics ; 2 – Validation des scénarios d'aménagement en COPIL/COTECH et rédaction des dossiers règlementaires ; 3 – Réalisation des travaux : - Restauration de la continuité écologique : favoriser la libre circulation des espèces et des sédiments - Restauration hydromorphologique : recharge en granulat, diversification des habitats, protection des berges, aménagement d'abreuvoirs et passages à gué). 4 – Poursuite des études et travaux sur des ouvrages privés. Inclure la trame verte et bleue dans l'analyse des bénéfices des actions et compléter les connaissances sur la biodiversité des zones faisant l'objet des travaux et particulièrement sur les biefs des moulins et seuils. Informers les citoyens sur les bénéfices des actions vis-à-vis de la biodiversité, de la gestion des crues, la qualité et la quantité des eaux.					
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action		Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)		Lien avec les autres fiches actions			
Mètre linéaire de berges entretenues Nombre d'embâcles enlevées Surface de plantes arrachées Nombre d'animaux capturées Nombre d'études, d'ouvrages réhabilités ou de cours d'eau restaurés		Mise en œuvre du Programme d'action sur durée minimum de 5 ans : 2018-2022 et 2022 - 2027 Communiquer sur les actions de la CCCP et inciter les riverain à l'entretenir leurs berges Réaliser des programmes travaux exemplaires sur les ouvrages publics : opération de démonstration					
Pré-estimer les besoins humains (ETP)			Pré-estimer les besoins financiers (euros) (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)				
CCCP (SABAC) 1 directeur,1 technicien + 2 agents SMVCS : 2 techniciens + 4 agents			Budget annuel de fonctionnement : 300k€ (subvention 50% Agences de l'Eau) Investissement : 60k€ à 600k€/an en fonction du programme (Subventions jusqu'à 80% par AE, RNA, CD86)				

Fiche d'action n°4.4.1

**Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments**
Lucie LAVENAC

Modalités	Description	
Nom de l'action	Valoriser les haies communales et encourager les particuliers à faire de même	
Pilote de l'action & secteurs associés	Communes ☐ Résidentiel ☐ Tertiaire ☐ Transport ☒ Agriculture ☒ Déchet ☐ Industrie ☐ Énergie	
Cette action est	☐ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☒ Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité) X	
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité) X	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire X	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels) X	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium) X	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs,, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	Prom'haie Bénévoles pour la plantation	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	1. Préserver les haies communales identifiées et évaluées (espèces, qualité sylvicole, mètres...), via le PLU 2. S'appuyer sur la démarche engagée par Gencay 3. Aider à la plantation de nouvelles haies et l'entretien des haies existantes (dans les zones agricoles et dans et à proximité des zones urbanisées); choisir des espèces locales et adaptées aux changements climatiques ; encourager les plantations communales 4. Communiquer sur l'implantation des haies et leurs rôles : gestion des écoulements des eaux, haies de ripisylves et crue, écran, refuge pour la faune, réservoir de biodiversité, continuité écologique (et lien avec la TVB)... 5. Valoriser le bois issu de l'entretien des haies (copeaux, paillis, énergie) Vigilance : Faire le lien avec la limitation de l'urbanisation / artificialisation des sols, les évolutions des pratiques agricoles (surface des parcelles) et la gestion des écoulements des eaux et du risque d'inondation	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
- Km de haies préservées - Km de haies plantées	- Maintenir la totalité des Zones Humides, des haies bocagères et des petits élevages - Replanter 100km de haies sur les 6 ans du PCAET	Fiche 4.2.1 Améliorer les pratiques de question forestière pour favoriser la séquestration du carbone
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an		Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)

Fiche d'action n°4.4.2

Coordonnée d'un référent sur cette action

Eaux de Vienne

Modalités	Description					
Nom de l'action	Accompagner la réduction de l'utilisation d'intrants (eau, produits phytosanitaires) dans les exploitations agricoles					
Pilote de l'action & secteurs associés	Chambre d'agriculture		Résidentiel — Tertiaire — Transport — Agriculture Déchet — Industrie — Énergie			
Cette action est	Nouvelle	En-cours-d'élaboration	Déjà-engagée	Cocher si impacts existants		
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)			X		
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)					
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)			X (scope 3)		
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire			X		
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)			Autres pollutions		
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)			X		
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)			X		
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs,, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	GIEE, réseau ECOPHYTO, groupes de développement existants sur le département, syndicats de rivières, eaux de vienne → un nouveau contrat possible pour la gestion quantitative et qualitative de l'eau sur la bassin du Clain (2020) → Quatre contrats territoriaux milieux aquatiques (Clain Amont et Aval, Creuse et Gartempe et Vienne Aval)					
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	Objectif : - réduire les usages, les risques et les impacts des produits phytosanitaires en s'appuyant sur l'agriculture de conservation, l'agriculture biologique. - Engager les agriculteurs sur la voie de la performance à la fois économique, environnementale et sociale en développant des systèmes de productions plus robustes et adaptés aux changements climatiques Projets existants : 8 groupes ECOPHYTO (DEPHY et Ferme30000), et deux GIEE « Gué de Sciaux » et « Sol et Eau Poitou », des actions portées par la Chambre dans le cadre des Contrats Milieux Aquatiques (Vienne Aval, Creuse Gartempe, Vallées du Clain Sud et Clain aval) et des programmes Re'Sources Axes de travail: - Diversification et allongement des rotations - Evolution des itinéraires techniques des cultures - Adaptation du travail du sol et optimisation de la couverture des sols - Réduction des consommations en eau - Réduction des consommations en pesticides - Réduction des apports d'azote et en particulier des engrais chimiques tout en limitant les émissions atmosphériques de NH3 (notamment lors de l'épandage) - Mesure de la qualité des sols - Amélioration/ conservation des infrastructures (bâtiments d'élevage, équipements...), aménagements intra parcellaires (favoriser la biodiversité, l'infiltration des eaux pluviales, et la séquestration du carbone) - Protection de la population (agriculteurs, citoyens, etc.) notamment vis-à-vis des enjeux sanitaires, de la quantité et la qualité des eaux, de la qualité de l'air, des phénomènes climatiques... - Accompagner les installations de jeunes agriculteurs en Agriculture Biologique et la conversion des exploitations conventionnelles Actions Clés: • Accompagnement des groupes (agricoles) existants et émergents • Constituer une base de données fédérant les différentes initiatives et projets existants afin de suivre au cours du temps les améliorations ; (→ valoriser les bonnes pratiques déjà existantes sur le territoire ou ailleurs, le but n'est pas de partir de zéro) • Journée de formation et journées techniques sur les thématique de l'Agriculture de conservation, la biodiversité, l'efficacité de l'eau, la vie des sols, la séquestration carbone, la qualité de l'air etc. Freins potentiels: moyen humain limité					
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer des moyens pour évaluer l'impact de l'action		Proposer des indicateurs d'impact environnemental (lister les acteurs compétents)			
- Nombre d'agriculteurs intégrés dans les démarches - Nature des échanges et des complémentarités Cf Objectifs de chacun des groupes de travail ou des contrats existants	- Suivi de la quantité d'intrants (fertilisants, produits phytopharmaceutiques) mobilisés sur chaque EPCI au sein de la profession (permet de ne pas individualiser ce chiffrage) - Suivi du volet social - Taux de matière organique dans les sols		- Suivi de la qualité de l'eau - Diversification des cultures - IFT - Mise en place d'infrastructures agro environnementales			
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an		Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)				
0.5ETP/ GIEE, 1ETP/CTGQ, 0.5ETP/Ecophyto, 0.5ETP/conseiller irrigation		GIEE : financements européens principalement, budget de 40 000€ sur 3ans Ecophyto : financement Agence de l'eau				

Fiche d'action n°4.4.3

Coordonnées du référent
dst@civraisienpoitou.fr

Modalités	Description	
Nom de l'action	Mettre en place une gestion éco-responsable de l'entretien des espaces verts communautaires	
Pilote de l'action & secteurs associés	CCCP et les communes Résidentiel Tertiaire Transport Agriculture Déchet Industrie Énergie	
Cette action est	Nouvelle En cours d'élaboration Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	X
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	X
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	X
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2.5, PM10, COVNM)	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	X
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	X
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs, (ex: acteurs filière ou soutien attendu par la collectivité)	Agence de l'eau Adour Garonne – Région – Département – EPTB Charente – Fédération de pêche Communauté de Communes (Service rivière) - Communes	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	CONTEXTE La Communauté de Communes possède de nombreux espaces verts sur son territoire. L'entretien annuel de ces espaces, réalisé en régie ou confié à des prestataires, a un coût non négligeable pour la collectivité. La CC réfléchit à la mise en place d'une gestion éco-responsable de ses espaces verts et souhaite mettre en place dès 2020 une expérimentation avec l'association La Bêle Solution. OBJECTIFS POUR L'AMENAGEMENT D'ESPACES VERTS MOINS ENERGIVORES ET CONSOMMATEURS 1 - BAISSER LES COÛTS FINANCIERS : réduire les coûts fixes tout en consolidant le maillage socio-économique rural, renforçant ainsi l'ancrage local. 2 - AMÉLIORER L'IMAGE DE LA CC : Les moutons offrent un capital sympathie beaucoup plus fort que celui des tondeuses mécaniques. Cette solution véhicule une image d'une collectivité éco-responsable. 3 - AGIR POSITIVEMENT : Réduction du bilan carbone, des nuisances sonores, des produits phytosanitaires ainsi que des déchets verts qui sont directement valorisés sur site. Contribution à la protection du biotope et au développement de la biodiversité. 4 - INFORMER : informer les communes pour un fleurissement raisonné. MISE EN ŒUVRE (travaux d'entretien) 1 – Juin 2019 : rencontre avec l'association et étude pour la mise en place sur un premier site communautaire : les Iles de Payré (espace de loisirs et détente) 2 – Année 2020 : année test 3 – A partir de 2021 : développement de la solution sur d'autres sites communautaires et éventuellement communaux Vigilance : Lors de plantation ou du renouvellement de plantation, favoriser des espèces peu consommatrices en eau, adaptées au changement climatique, locales et favorisant la biodiversité. Vigilance pollen, Ne pas développer des espaces verts avec irrigation / arrosage. Lien produits phyto	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
Economies réalisées CO2 évité Surface et nombre de site entretenu	1 site la première année en 2020 Puis 1 à 2 sites supplémentaires par an Inciter les communes membres à intégrer la même méthode sur les sites où cela est possible	Fiche 5.2.6 Mettre en place une gestion locale des déchets verts et gros bois
Pré-estimer les besoins humains (ETP)	Pré-estimer les besoins financiers (euros) (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	
Service Technique	En attente du chiffrage pour la première année	



5

VERS UN TERRITOIRE ZERO-DECHET

Fiche action n°5.1.1

Modalités	Description	
Nom de l'action	Poursuivre les actions dans le cadre de la labélisation territoire économie circulaire	
Pilote de l'action & secteurs associés	CCCCP ☐ Résidentiel ☒ Tertiaire ☐ Transport ☐ Agriculture ☒ Déchet ☒ Industrie ☐ Énergie	
Cette action est	☐ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☒ Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité) X	
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O) X	
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2.5, PM10, COVNM) X	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium) X	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs	- Acteurs : ADEME, Nouvelle Aquitaine, Entreprises, - Collectivités : CCCP, commune, SIMER	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	<u>Contexte:</u> Depuis 2021 le territoire est labélisé Territoire Economie circulaire suite à un appel à candidature régional en Nouvelle Aquitaine. Cette action doit permettre de continuer dans la labélisation et de progresser dans le label et de suivre les actions du PCAET comprise dans l'axe 5. - Mise en œuvre action économie circulaire du PCAET - Suivre les formations ADEME pour monter en compétence au niveau du territoire - Participer au rencontres du Réseau de l'ADEME - Mettre à jour et poursuivre le remplissage du référentiel - Mener les actions auprès des entreprises et des collectivités (communes et EPCI)	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
Nombre d'actions réalisées Nombre de formations suivies Score obtenu dans le référentiel	Monter d'au moins 1 niveau dans le label	Lien avec les fiches action de l'axe 5
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an	Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	
0,5 ETP (animateur PCAET)	Actions transversales PCAET sur les déchets	

Fiche action n°5.1.2

Modalités	Description	
Nom de l'action	Harmoniser et optimiser le service déchets et mettre en place la tarification incitative	
Pilote de l'action & secteurs associés	CCCP ☒ Résidentiel ☒ Tertiaire ☐ Transport ☐ Agriculture ☒ Déchet ☐ Industrie ☐ Énergie	
Cette action est	☐ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☒ Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	X
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	X
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2.5, PM10, COVNM)	X
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	X
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs	- Acteurs : ADEME Nouvelle Aquitaine, CITEO, Entreprises, Ménages - Collectivités : CCCP, commune, SIMER	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	<u>Contexte:</u> Les compétences « Déchets » font partie des compétences obligatoires qui reviennent aux EPCI. Dans le cadre de la loi NOTRe et suite à la fusion, les nouveaux EPCI ont un délai de 5 ans pour harmoniser le mode de financement du service public de prévention et de gestion des déchets. D'autre part, la Loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) veut permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement. Cette loi qui traite des énergies, transports, bâtiments mais aussi des déchets et de l'économie circulaire. Pour la gestion des déchets, cette loi prévoit, notamment, des objectifs de prévention, privilégiant la réduction des déchets et du gaspillage. Ces objectifs sont présentés sous six volets (loi TECV déclinée sur le territoire) : - la réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits d'ici 2020, - le recyclage de 55% des déchets non dangereux en 2020, et 65% d'ici 2025, - la valorisation de 70% des déchets du bâtiment et des travaux publics à horizon 2020, - la réduction de 50% des quantités de déchets mis en décharge d'ici 2025, - le tri à la source des bio déchets d'ici 2023. - La récupération et le comblage de carrières La tarification incitative est en place dans la Communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2022. Phase test sur Civray, Charroux en 2022, phase test sur le Gécayen juillet 2022- 31 décembre 2022 pour une mise en place effective au 1^{er} janvier 2023 sur ces 2 territoires. Déploiement en 2024 sur le secteur de Coué pour une mise en place effective au 1^{er} janvier 2025. <u>Objectifs :</u> Cette action doit permettre à la collectivité de mener à bien son plan d'actions global pour harmoniser, optimiser et moderniser le SPPGD sur son territoire. Ce plan d'actions s'écrit dans le cadre des objectifs de la loi TECV et de ses grandes orientations en matière de réduction et de valorisation des flux et de maîtrise des coûts, ainsi que par la mise en place de la tarification incitative. <u>Planning de mise en œuvre:</u> Déjà réalisé : étude réalisée par le cabinet AJBD, présentation des différents scénarii possibles (territoire SIMER/territoire Régie), mise en place des actions d'optimisation du service sur la partie Régie A venir : 1 – 2022 : Mise en place de REOMi sur le territoire « régie » Vigilance : Inclure l'information sur la réduction de production de tous les déchets	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
1 – Diminution du tonnage d'ordures ménagères résiduelles enfouies Tonnage de collecte des déchets d'emballages ménagers recyclables Tonnage de biodéchets Tonnage des collectes de déchets d'entreprise Tonnage des collectes de déchets de chantier	Ambition : mettre en place une tarification incitative sur le territoire (SIMER et Régie)	Lien avec les fiches action de l'axe 5
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an	Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	
Services techniques et financier (pour la partie REOMi)	Mise en place de la REOMi : aides de l'ADEME et de CITEO en fonction de l'ambition du programme	

Fiche action n°5.1.3

**Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments**
dst@civraisienpoitou.fr

Modalités	Description														
Nom de l'action	Mettre en place l'action « Je trie pour un arbre »														
Pilote de l'action & secteurs associés	CCCP ☐ Résidentiel ☐ Agriculture ☒ Tertiaire ☒ Déchet ☐ Industrie ☒ Transport ☒ Énergie														
Cette action est	☐ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☒ Déjà engagée Cocher si impacts existants														
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	<table border="1"> <tr> <td>Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Amélioration de la séquestration carbone du territoire</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)</td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)</td> <td>X</td> </tr> </table>	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	X	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)		Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	X	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	X	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	X	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	X	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	X
Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	X														
Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)															
Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	X														
Amélioration de la séquestration carbone du territoire	X														
Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	X														
Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	X														
Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	X														
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs..	- Acteurs : ADEME Nouvelle Aquitaine, Entreprises, Ménages, Prom-Haies, ONF, Eaux de Vienne, établissements scolaires - Collectivités : CCCP, commune, SIMER														
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	CONTEXTE Pour produire 1 tonne de papier, il faut en moyenne 25 arbres de 12 mètres de haut. Chaque année, entre 500 et 550 tonnes de papiers sont collectés sur le territoire de la CC du Civraisien en Poitou, Le Gouvernement, l'ADEME et l'éco-organisme CITEO (ex Eco-Emballages) ont lancé un appel à manifestation d'intérêt pour mettre en place des solutions de collecte d'emballages et de papier innovantes (applications incitant à trier en contrepartie de micro gains, coupons de réduction, avantages en nature, dons à des associations,...). OBJECTIFS 1 – Baisser la part de papier dans les ordures ménagères résiduelles pour augmenter le tonnage de papiers collectés sur le territoire puis recyclés 2 – Plantation d'arbre et préservation de la ressource en eau, 3 – Action de sensibilisation à l'environnement pour les scolaires et le grand public. MISE EN ŒUVRE 1 - La collectivité s'engage à dédier une somme en fonction des tonnages de papiers et cartons triés par les usagers, 2 - Cette somme serait versée à une association ou organisme du type Prom-Haies ou ONFpour la plantation d'arbres, 3 - Ces arbres pourraient être plantés sur des parcelles où il y a des forages d'eau potable pour la préservation de la ressource en eau (partenariat avec Eaux de Vienne) 4 - Une ou plusieurs écoles du territoire seraient associées dans le cadre de l'initiation à l'environnement (tri des déchets, préservation de la ressource en eau). Vigilance : En parallèle, informer sur les objectifs de réduction des déchets														
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	<table border="1"> <tr> <td> 1 – Augmentation du tonnage de papiers recyclés 2 – Nombre d'arbres plantés </td> <td> • Ambition : planter entre 200 et 300 arbres par an </td> <td> Lien avec les autres fiches actions • Lien avec les fiches actions de l'axe 5 • Fiches action 4.2.1 et 4.2.2 relative aux zones boisées et aux filières bois • Fiche action 4.4.1 relative aux haies </td> </tr> </table>	1 – Augmentation du tonnage de papiers recyclés 2 – Nombre d'arbres plantés	• Ambition : planter entre 200 et 300 arbres par an	Lien avec les autres fiches actions • Lien avec les fiches actions de l'axe 5 • Fiches action 4.2.1 et 4.2.2 relative aux zones boisées et aux filières bois • Fiche action 4.4.1 relative aux haies											
1 – Augmentation du tonnage de papiers recyclés 2 – Nombre d'arbres plantés	• Ambition : planter entre 200 et 300 arbres par an	Lien avec les autres fiches actions • Lien avec les fiches actions de l'axe 5 • Fiches action 4.2.1 et 4.2.2 relative aux zones boisées et aux filières bois • Fiche action 4.4.1 relative aux haies													
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an	Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)														
Services techniques															

Fiche action n°5.2.1

Coordonnées du référent pour compléments
dst@civraisienpoitou.fr

Modalités	Description	
Nom de l'action	Mettre en œuvre une gestion de proximité des biodéchets sur le territoire du Civraisien en Poitou	
Pilote de l'action & secteurs associés	CCCP ☒ Résidentiel ☒ Tertiaire ☐ Transport ☒ Agriculture ☒ Déchet ☐ Industrie ☐ Énergie	
Cette action est	☐ Nouvelle ☒ En cours d'élaboration ☐ Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O) X	
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2.5, PM10, COVNM) X	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium) X	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs, ..	- Acteurs : ADEME Nouvelle Aquitaine, Entreprises, - Collectivités : CCCP, commune, SIMER	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	<u>Contexte :</u> Engagée depuis plusieurs années dans des démarches de transition énergétique (autonomie énergétique, filière bois) et d'économie circulaire (valorisation des déchets) sur le territoire du Gencéen, la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (issue de la fusion des Communautés de Communes des Pays Civraisien et Charlois, du Pays Gencéen et de la Région de Couhé, le 1er janvier 2017) souhaite inscrire ses actions dans une logique de développement durable du territoire. D'autre part, la Loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) veut permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement. Cette loi qui traite des énergies, transports, bâtiments mais aussi des déchets et de l'économie circulaire. Pour la gestion des déchets, cette loi prévoit, notamment, des objectifs de prévention, privilégiant la réduction des déchets et du gaspillage. Ces objectifs sont présentés sous cinq volets : - la réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés (DMA) produits d'ici 2020, - le recyclage de 55% des déchets non dangereux en 2020, et 65% d'ici 2025, - la valorisation de 70% des déchets du bâtiment et des travaux publics à horizon 2020, - la réduction de 50% des quantités de déchets mis en décharge d'ici 2025, - le tri à la source des bio déchets d'ici 2023. <u>Objectif de la CCCP:</u> Dans ce cadre, et en tant que collectivité compétente pour la collecte et le traitement des déchets, la CCCP cherche à renforcer la valorisation locale des déchets verts et des biodéchets, en développant leur compostage. Ce projet, porté par la collectivité, doit dépasser la seule dimension de projet d'entreprise (gros producteurs, collectivités, établissements publics, ...) pour lui donner une dimension multi partenariale et contribuer au développement durable du territoire en valorisant localement des déchets, dès lors ressources pour le territoire (économie circulaire). <u>Planning de mise en œuvre:</u> 1 – Année 2019 : étude de faisabilité pour une gestion de proximité des biodéchets sur le territoire de la CCCP en cours de la réalisation par l'association Compost'Age 2 – 4ème trimestre 2019 : validation par le comité de pilotage des fiches actions en cours d'élaboration : - Fiche n°1 : développer le compostage individuel : équiper 3 000 foyers - Fiche n°2 : développer le compostage partagée : entre 15 et 20 sites - Fiche n°3 : développer le compostage en établissement : entre 15 et 20 établissements - Fiche n°4 : développer des plateformes de compostage de proximité (< 52T/an) : entre 2 et 3 sites - Fiche n°5 : développer une politique « zéro déchets verts » sur le territoire → Faire le lien avec le brulage des déchets verts Inclure aux projets la définition de la filière de valorisation du compost en favorisant un usage local (ex : agriculture du territoire avec un plan d'épandage, entreprises ou services de la collectivité qui réalisent l'entretien des espaces verts) En transversalité, réfléchir à la mise en place d'une « équipe verte communautaire » afin de mettre en œuvre et accompagner la gestion et le fonctionnement des différents projets, 3 – 1er trimestre 2020 : chiffrage des actions et validation des plans de financement 4 – Mai 2020 : Répondre à l'appel à projet de l'ADEME TRIBIO « Généraliser le tri à la source des biodéchets » 5 – 2022-2024: mise en place de toutes les actions	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
1 - Nombre de composteur ou site aménagés 2 - Tonnage d'ordures ménagères détournées de l'enfouissement	- Ambition : voir détail planning de mise en œuvre - Atteindre les objectifs fixés par la loi	Lien avec toutes les fiches actions de l'axe 5
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an	Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	
Equipe verte : 2 à 3 agents	Programme subventionné par l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet TRIBIO Participation du SIMER	

Fiche action n°5.2.2

Modalités	Description	
Nom de l'action	Structurer une filière bois énergie en valorisant les déchets bois	
Pilote de l'action & secteurs associés	CCCP ☐ Résidentiel ☒ Tertiaire ☐ Transport ☐ Agriculture ☒ Déchet ☐ Industrie ☒ Énergie	
Cette action est	☐ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☒ Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité)	X
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité)	X
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O)	X
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM)	X
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium)	X
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs..	- Acteurs : ADEME Nouvelle Aquitaine, Entreprises, Ménages, CESV, SIMER - Collectivités : CCCP, communes	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	OBJECTIFS 1 - Valoriser localement les déchets verts et gros bois reçus en déchetterie sur le lieu de collecte (actuellement ils sont transportés à la plateforme de compostage (20 € HT/tonne)) 2 - Utiliser une énergie locale pour des chaufferies collectives du territoire 3 - Réaliser des économies d'énergies et de transports (suppression des rotations de bennes) et réduire les coûts liés au traitement des déchets verts. MISE EN ŒUVRE 1 - La ressource et le tri des bois proviennent principalement des bois récupérés sur la déchetterie de Gençay et des entreprises locales du territoire (artisans, menuiseries). Des collectes spécifiques peuvent avoir lieu pour de grosses quantités (Entreprise Duvivier de Joussé, ZA artisanale de Gençay). Les usagers séparent les déchets en trois flux : pelouse, branchage et bois. 2 - Le broyage des branchages est effectué en régie. Une partie du broyat est mélangé avec les déchets de pelouse puis donné soit aux agriculteurs (qui assurent le transport), soit aux particuliers pour de l'amendement (prévoir une zone de mise à disposition du public aménagée sur les déchèteries). Une autre partie du broyat sert de paillage pour les communes et les usagers. Le broyage du bois est réalisé via un prestataire avec un broyeur à couteaux. Les plaquettes produites sont dirigées vers la filière bois-énergies 3 - La production de plaquettes est réalisée sur le site la déchèterie de Gençay. les plaquettes y sont séchées et stockées dans des hangars de séchage puis utilisées dans les chaufferies collectives communales 4- Mettre en place un cahier des charges des bonnes pratiques : uniquement des déchets de bois, origine locale, usage pour les chaufferies collectives du territoire AMELIORATIONS – PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT 1 - Trop de ressource : Aujourd'hui, nous sommes obligés de refuser certains apports car seulement 2 chaufferies sont alimentées: - Etudier la possible alimentation de la chaufferie de St-Maurice la Clouère (le produit broyé aujourd'hui n'est pas calibré pour la chaufferie) et la future chaufferie de Sommières du Clain. - Réfléchir comment on peut intégrer le réseau de chaleur de Couhé (propriété et géré par la CCCP) afin de trouver des économies pour le budget annexe Réseau de Chaleur. 2 - Améliorer la qualité du broyat : Supprimer les « queues » de déchetages ainsi que les fines dans le broyat afin d'avoir un combustible homogène et éviter les problèmes sur les chaufferies : - Réflexion sur l'acquisition ou la location d'un crible L'amélioration de la qualité du broyat pourrait permettre d'alimenter d'autres chaufferies (Couhé) et d'élargir l'apport de nouveaux professionnels notamment sur le secteur de Couhé où une plateforme pourrait être mise en place à côté de la nouvelle déchetterie. Vigilance : Vérifier l'articulation de cette fiche et la cohérence besoins/enjeux : il convient d'améliorer les outils existants plus que de développer la ressource !La valorisation énergétique des déchets de bois concerne uniquement les bois de classe A (non traité) : s'assurer du bon tri réalisé en déchèterie. Dans un contexte d'objectif de réduction de la production de déchets, s'assurer que l'origine des déchets de bois restera locale pour éviter les transports et que les quantités seront suffisantes Favoriser le développement des chaudières collectives de petite taille (petit village, quartier, zone d'activités) Également possibilité de compostage des broyats (action 5.2.3). Nuisances acoustiques et olfactives pour les riverains par l'usage de broyeurs et la réalisation de compostage. Réglementation des ICPE applicable	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
1 - Diminution du tonnage de tout venant enfouis 2 - Economie pour la CCCP et les communes utilisatrices (réduction des coûts et des consommations d'énergie)	Ambition : amélioration de la qualité du produit fini ; professionnalisation de la filière afin de pouvoir la développer à l'ensemble du territoire	- Fiche 4.4.4 Mettre en place une éco-gestion responsable des espaces verts communautaires - Fiche 5.2.2 Mettre en œuvre une gestion de proximité des biodéchets sur le territoire du Civraisien en Poitou
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an	Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)	
Services techniques	Réflexion sur l'acquisition d'un crible : 30 à 40000 € HT	

Fiche action n°5.2.3

**Coordonnées (mail & téléphone)
du référent pour compléments**
dst@civraisienpoitou.fr

Modalités	Description	
Nom de l'action	Mettre en œuvre une dynamique d'Ecologie Industrielle et Territoriale pour valoriser localement les déchets des entreprises	
Pilote de l'action & secteurs associés	CCCP / SIMER ☐ Résidentiel ☒ Tertiaire ☒ Transport ☐ Agriculture ☒ Déchet ☒ Industrie ☒ Énergie	
Cette action est	☐ Nouvelle ☐ En cours d'élaboration ☒ Déjà engagée Cocher si impacts existants	
Impacts potentiels de l'action sur les objectifs du PCAET	Réduction des consommations d'énergie (électricité, chaleur, mobilité) X	
	Production d'énergie renouvelable et de récupération (électricité, chaleur, mobilité) X	
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2, CH4, N2O) X	
	Amélioration de la séquestration carbone du territoire	
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques (NH3, NOx, SO2, PM2,5, PM10, COVNM) X	
	Adaptation des activités aux aléas climatiques (sécheresse, canicule, inondation, gonflement des argiles, etc.) et/ou valorisation de services écosystémiques (milieux naturels)	
	Adaptation du territoire (aménagement & urbanisme, ex: PLUi) et des activités (publiques ou privées) à la dépendance aux énergies fossiles (carburant, fioul, gaz), voir fissile (uranium) X	
Partenariats souhaités avec d'autres acteurs	- Les chambres consulaires (CCI, Chambre d'agriculture), CMA, entreprises du territoire - Collectivités et CCCP, CESV, SOLTENA, ADEME	
Description chronologique des étapes de mise en œuvre de l'action (tâches à réaliser, besoins, frein potentiels, échéances, communication)	CONTEXTE Les entreprises, de par les contraintes liées à leur activité, consomment des ressources, des ressources et produisent des déchets. L'économie circulaire permet de construire des démarches EIT, qui permettent autant que possible de boucler les cycles de vie des déchets et d'instaurer des synergies, pour limiter les transports, les dépenses et in fine, les impacts de l'activité industrielle sur l'environnement. Afin de réduire les déchets des professionnels dans les ordures ménagères, plusieurs collectes spécifiques gratuites (en porte à porte ou en déchetterie) ont été mises place afin de diminuer les tonnages collectés. Des échanges réguliers avec les professionnels du territoire nous permettent d'améliorer et de développer de nouvelles filières. OBJECTIFS 1 - Permettre aux entreprises d'instaurer des synergies entre leur activité respective 2 - Obliger les professionnels, qui contribuent au même niveau que les ménages au financement du service « déchets ménagers » à trier leurs déchets professionnels 3 - Valoriser localement sur la déchèterie les déchets verts et gros bois Objectifs attendus : Economies pour la CC sur les coûts de traitements - Augmentation du taux de recyclage des déchets du territoire - Dialogue avec les professionnels MISE EN ŒUVRE 1 - Diagnostic du territoire pour identifier les besoins potentiels du territoire: GNV, Chaleur fatale, Bois B, Jussieu, Méthaniseur, achat groupé, cycles de l'eau et des matières premières y compris matières agricoles, PV en toiture, valorisation de certains déchets d'une industrie en matières premières pour une autre industrie... 2 - Définir un plan d'actions prévisionnel pour la démarche EIT 3 - Gestion des plates-formes de proximité de traitement des fermentescibles (dans le cadre de l'étude en cours sur la gestion de proximité des déchets fermentescibles) – Fiche 5.2.2 4 - Gestion d'une partie de la filière bois et déchets verts – Fiche 5.2.3 5 - Valoriser les déchets des entreprises du territoire et mise en place d'une recyclerie / ressource 6 - Projet PACTE et appel à projet Economie Industrielle Territoriale (EIT) 7 - Conforter les filières de traitement des déchets mises en place en touchant un maximum de professionnels du territoire: - Réflexion sur le traitement des gravats issus du BTP: étude pour la mise en place d'une ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes) sur la déchetterie de Gençay complétée par un espace de valorisation de certains gravats (broyage pour une utilisation dans les chemins ruraux des communes) Vigilance : Inclure dans la démarche : l'évitement et la réduction des transports, l'écoconception, le cycle de vie des produits Inclure les démarches d'économie sociale et solidaire (ESS), la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et de transition écologique. Privilégier la réduction à la source. Privilégier les filières locales de traitement et de valorisation des déchets, et à défaut les plus proches du territoire Informer sur la qualité de l'air et les émissions atmosphériques	
Proposer des indicateurs de réalisation de l'action	Proposer un niveau d'ambition (chiffrer les objectifs sur 6 ans)	Lien avec les autres fiches actions
1 - Nombre d'actions 2 - Diminution du tonnage de déchets enfouis 3 - Diminution des transports 4 - Economie pour la CCCP	- Sur 3 ans : 4 actions court terme par an, 1 action moyen terme par an et 1 action long terme sur la période des 3 ans - Hyp : baisse de 10% consommation industrie sur 6 ans - Ambition : Toucher 80% des professionnels du territoire - Hyp: baisse de 25% des émissions GES issues des déchets	Fiches actions 4.6.2, 5.2.2, 5.2.3
Pré-estimer les besoins humains (ETP) par an		Pré-estimer les besoins financiers (euros) sur 6 ans (préciser si vous avez connaissance d'aides / subventions existantes)
1 ETP / an		.



Version Septembre 2022

PCAET de la Communauté de
Communes du Civraisien en Poitou

Ce plan d'actions a été réalisé grâce à l'accompagnement des 3 bureaux d'études suivants:

